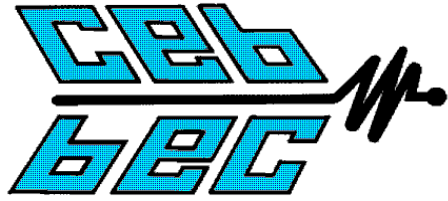


# RAPPORT ANNUEL

## 2007



Comité Electrotechnique Belge asbl  
Diamant Building - Boulevard A. Reyers, 80  
1030 Bruxelles



# RAPPORT ANNUEL

## 2007

**COMITE ELECTROTECHNIQUE BELGE (CEB)**  
Association sans but lucratif sous le haut Patronage de S.M. le Roi  
Diamant Building  
Bd A. Reyers, 80  
1030 BRUXELLES  
Tél.: 02/706 85 70 – Téléfax: 02/706 85 80

E-mail: [centraloffice@bec-ceb.be](mailto:centraloffice@bec-ceb.be)

Site web: <http://www.bec-ceb.be>

**Editeur responsable: P. Romanus**

1.	Remerciements .....	1
2.	Préambule: Message du Président .....	2
3.	Mission du CEB: Evolution .....	4
4.	Gestion du CEB.....	5
	A. Les organes statutaires.....	5
	B. Les organes consultatifs .....	9
	C. Organigramme du CEB.....	16
	D. Staff CEB .....	17
5.	Activités de normalisation: Evolution .....	18
	A. Général .....	18
	B. Activités de normalisation spécifiques .....	21
	C. Notes Techniques .....	52
	D. Bibliothèque des normes électrotechniques .....	52
	E. Consultation électronique du catalogue des normes électrotechniques.....	52
	F. Services électrotechniques destinés aux membres.....	53
6.	Activités dans le domaine de l'évaluation de la conformité .....	54
7.	Statistiques et évolution .....	55
	A. Normalisation .....	55
	B. Evaluation de la conformité.....	62
8.	Bilan .....	65





Les activités normatives du Comité Electrotechnique Belge (CEB) dans le domaine de l'électrotechnique et de l'électronique se situent principalement aux niveaux international (CEI\*) et européen (CENELEC\*\*).

Dans cette optique le CEB rassemble le consensus national et défend la position belge dans les structures nationales, internationales et européennes.

Le Conseil d'Administration tient à remercier tous les membres du CEB ainsi que leurs représentants qui, par leur apport technique très apprécié et par l'indispensable obtention de consensus, participent à défendre les intérêts belges.

Ces remerciements s'adressent également au personnel du CEB qui par son engagement et son dévouement quotidiens, parvient à assister les membres et les clients et à accorder les services proposés aux besoins de normalisation en mutation permanente de notre société.

Au nom du Conseil d'Administration,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Romanus', written in a cursive style.

Paul ROMANUS  
Secrétaire Général

\* (CEI : Commission Electrotechnique Internationale)

\*\* (CENELEC : Comité Européen de Normalisation Electrotechnique)



Chers membres,

A l'heure d'une mondialisation croissante, nous constatons avec plaisir que la reprise économique de la Belgique, déjà confirmée par mon prédécesseur, Monsieur Geeraert dans le rapport annuel de 2006, se poursuit, grâce aux innovations et à la persévérance de ceux qui ont contribué à ce mouvement. Les nouvelles priorités, telles que le coût énergétique, le respect de l'environnement, la récupération de matières premières, les besoins de mobilités accrus, la fusion de technologies adoptent des formes plus concrètes et font désormais l'objet de considérations et d'actions sociales et industrielles avec des retombées pour les organismes de normalisation.

Le concept de "croissance économique" dont l'importance est admise, est bien entendu étroitement lié aux investissements qui sont à leur tour en rapport avec l'innovation, la politique innovatrice et stratégique, la valeur ajoutée et la différenciation.

Ce constat logique apparaît d'ailleurs dans la politique européenne notamment dans le traité de Lisbonne et est à l'origine de nombreux projets dans plusieurs pays qui mettent en évidence le lien entre innovation et normalisation.

En Belgique, la redynamisation de la normalisation a donné naissance au sein du NBN à des structures décentralisées groupées par secteurs d'activité. Pour le secteur de l'électrotechnique et de l'électronique, le CEB est agréé comme opérateur sectoriel. Afin de s'adapter à de nouveaux défis dans une économie en mutation rapide, une collaboration efficace entre le CEB, le NBN et les autres opérateurs sectoriels s'impose.

Pour le CEB, l'objectif est évident : créer sans tarder une valeur ajoutée complémentaire permettant aux initiatives naissantes du marché électrotechnique de se développer encore davantage et se positionner sur des marchés européens et internationaux grâce à l'effet catalyseur engendré par l'activité normative.

Les aspects externes de la mondialisation évoluent radicalement et rapidement, les défis qui en découlent pour la Belgique sont importants mais malheureusement les opportunités et les moyens disponibles sont généralement limités. Dans un tel environnement une seule approche est possible, à savoir promouvoir la flexibilité, modifier les structures en les alignant davantage sur les besoins changeants, stimuler la créativité et développer des catalyseurs afin de soutenir les initiatives économiques.

Il importe aujourd'hui et demain d'agir et de réagir, d'offrir toutes les chances possibles aux innovations afin de réaliser cette valeur ajoutée indispensable.

Grâce à l'engagement soutenu des collaborateurs motivés auquel je crois, et en collaboration avec le Conseil d'Administration du CEB, je suis convaincu que cette recherche permanente d'une valeur ajoutée complémentaire constituera la réponse la plus adéquate et satisfaisante aux attentes sans cesse changeantes de nos clients.



Eric BROUWERS  
Président du Conseil d'Administration



En tant que membre national reconnu par les organismes de normalisation européens et internationaux, respectivement le CENELEC et la CEI, le CEB suit activement la dynamique évolutive spécifique de ces deux infrastructures de normalisation, portées par le marché. Dans ce contexte, le CEB regroupe tous les intérêts belges au sein des commissions d'études en vue d'obtenir le consensus ce qui se concrétise ultérieurement par la détermination des positions belges.

Suite aux tendances actuelles qui, pour des raisons d'efficacité, stimulent de plus en plus le travail dans un environnement électronique et dans le cadre de toutes les commissions d'études, le CEB offre aux représentants de ses membres un espace électronique réservé. Cet espace électronique comporte tous les documents de travail présentés de manière ordonnée permettant ainsi aux membres d'envoyer facilement leurs commentaires. Cet environnement électronique offre par ailleurs aux membres plusieurs moteurs de recherche permettant d'accéder plus efficacement aux informations demandées. Nous sommes très attentifs aux attentes changeantes des utilisateurs, ce qui nous amène à adapter et à modifier les outils offerts.

En 2007, une importante concertation a eu lieu au CEB concernant le Règlement d'ordre Intérieur afin de l'adapter aux besoins évolutifs des processus de normalisation.

Au niveau national, le Conseil d'Administration du NBN a pris, en 2007, plusieurs décisions importantes dans le cadre de la mise en application de la loi du 3 avril 2003 relative à la normalisation.

En date du 20 mars 2007, le Conseil d'Administration du NBN a formellement agréé le CEB comme opérateur sectoriel dans les domaines de l'électrotechnique et de l'électronique (au niveau international ces domaines couvrent les activités de normalisation de la CEI et du CENELEC).

De plus une convention avec le NBN a été signée le 19 décembre 2007 concernant la gestion des commissions de normalisation belges.

En tant de membre du CENELEC le CEB transpose les normes européennes en normes nationales et les met également à la disposition du NBN pour la publication.

Par l'intermédiaire de sa base de données centrale, et via son site ([www.bec-ceb.be](http://www.bec-ceb.be)) le CEB donne des informations explicatives au public désirant acheter de publications normatives.

Tant la demande locale du marché (en vue de la défense des intérêts de normalisation spécifiquement belges) que le positionnement évolutif des processus normatifs sur les marchés globalisés, continueront à influencer la mission du CEB au cours des années futures. A l'avenir le CEB ne ménagera pas ses efforts afin de convaincre les parties prenantes intéressées de cette importante valeur ajoutée que peut apporter leur participation aux activités normatives du CEB.

### A. LES ORGANES STATUTAIRES

#### 1. L'Assemblée Générale

Conformément aux statuts, l'Assemblée Générale du CEB a eu lieu le 30 mai 2007 à Bruxelles, au Diamant Building, Boulevard A. Reyers 80 - 1030 Bruxelles sous la présidence de Monsieur Philippe Geeraert.

Les membres de la catégorie A (cotisation annuelle supérieure à 30.000 EUR) et les membres de la catégorie B (cotisation 2006 entièrement acquittée) ont été invités à participer à l'Assemblée Générale. Conformément aux statuts, les membres ont le droit de participer au vote. Leur nombre de voix est proportionnel à leur cotisation financière.

Ci-dessous figure la liste officielle des membres au cours de l'année 2007

#### A. Membres de la Catégorie A

Organisation / Société	
A1	AGORIA (la Fédération de l'industrie technologique)
A2	FEBEG (Fédération belge des Entreprises Electriques et Gazières)
A3	FEE (Fédération de l'Electricité et de l'Electronique)
A4	SYNERGRID (Fédération des gestionnaires de réseaux électricité et gaz en Belgique)

Les sociétés membres de la catégorie A sont représentés à l'Assemblée Générale par leurs fédérations, membres du CEB. En 2007, les membres de la catégorie A représentèrent au total 149 entreprises totalisant 2073 inscriptions au sein des commissions d'études et groupes de travail.

#### B. Membres de la Catégorie B

"Liste des membres de la catégorie B (situation avril 2008)

ORGANISATIONS	
1	A.C.A. (Association des Centrales d'Alarms)
2	ALIA Security
3	ADC Infrastructure Division Europe
4	AGFA HEALTHCARE
5	AIB-VINÇOTTE BELGIUM
6	AIB-VINÇOTTE CONTROLATOM
7	AIB-VINÇOTTE INTERNATIONAL
8	ALBEMARLE
9	ALICAM

10	ANPI
11	ANPI ( EX. BOSEC)
12	ARCELORMITTAL
13	ASSURALIA
14	BCF CONSULT
15	BEKINTEX
16	BELGACOM
17	BOREALIS POLYMERS
18	BOSCH SECURITY SYSTEMS
19	BTICINO
20	CABLEBEL
21	CHACON
22	COMMSCOPE SOLUTIONS BELGIUM
23	ECOTAX
24	EMERSON & CUMING MICROWAVE PRODUCTS
25	EUROPEAN COPPER INSTITUTE
26	FEDERATIE AUTOMATIERIAAL (FEDERAUTO)
27	FOD WERKGEL., ARBEID & SOCIAAL OVERLEG – ALG. DIR.
28	GALLAGHER BELGIUM
29	GDK (GÉRARD DEKONINCK)
30	GE INDUSTRIAL BELGIUM
31	GROUP 4 TECHNOLOGY
32	GUIDANT EUROPE
33	GUILLAUME-TECO
34	IBPT/BIPT
35	INFRABEL
36	INTEGAN
37	INTENSIA
38	ISSEP (LIÈGE + WASMES)
39	KH ENGINEERING
40	KNX ASSOCIATION
41	QUALITROL INSTRUMENTS
42	MASSIVE (KONTICH)
43	MINISTERE DE LA DEFENSE
44	PIONEER EUROPE

45	RADIO HOLLAND BELGIUM
46	REDDY
47	RIDGE TOOLM EUROPE
48	ROCKWELL AUTOMATION
49	SGS BELGIUM
50	SOLVAY
51	SUEZ – TRACTEBEL (DIV. TRACTEBEL ENGINEERING)
52	THOMSON TELECOM BELGIUM
53	TORO EUROPE
54	TOTAL PETROCHEMICALS RESEARCH FELUY
55	TRACTEBEL – TRACTEBEL DEVELOPMENT ENGINEERING
56	VEI VZW

Décisions prises lors de l'Assemblée Générale 2007 :

- approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 1er juin 2006
- rapport de l'exercice 2006
- ratification des comptes de l'exercice 2006 approuvés par le Conseil d'Administration (y compris le rapport des experts financiers)
- approbation du compte d'exploitation et du bilan 2006
- ratification des montants des cotisations pour les membres de la catégorie A et de la catégorie B pour l'exercice 2007
- approbation du budget des recettes et dépenses de l'exercice 2007
- renouvellement de l'approbation concernant la nomination des experts financiers et concernant la fixation des montants des cotisations pour l'exercice 2008
- décharge aux administrateurs
- démission de trois administrateurs MM. Ph. Geeraert (Président), Cannoot et Ghekiere)
- nomination de trois nouveaux administrateurs (MM. E. Brouwers, P. Geerts et J. Neyens)
- fixation de la date de la prochaine réunion de l'Assemblée Générale le 28 mai 2008 à 14 h 30.

A l'issue de l'Assemblée Générale, une session d'information a eu lieu. Des exposés ont été présentés par Madame Elena Santiago (Director General CENELEC) sur le "CENELEC – Focus on the future" et par Monsieur Vincent Merken (Directeur Général SPF Economie - Qualité et Sécurité) sur "La qualité et l'innovation".

## **2. Le Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration du CEB s'est réuni les 30 mars et 20 décembre 2007. Une réunion extraordinaire du Conseil d'Administration a eu lieu le 30 mai 2007, immédiatement après l'Assemblée Générale ayant pour objet la nomination du nouveau président, Monsieur Eric Brouwers.

Liste des administrateurs (situation suite à l'Assemblée Générale 2007) :

<u>Administrateurs – Membres de la Catégorie A</u>	
1	E. Brouwers (Agoria - Cherokee)
2	Y. de Coorebyter (FEE)
3	F. de Lichtervelde (Synergrid)
4	P. Geerts (Agoria - Schreder)
5	J. Herremans (Febeg)
6	J-C Mignolet (SPF Economie)
7	J. Neyens (Synergrid – Interelectra)
8	D. Sturtewagen (Agoria – Niko)
9	C. Van Vaerenbergh (NBN)
10	D. Vangulick (Synergrid – Net Management Wallonie)
11	C. Vanhuffel (Agoria)
12	B. Vereycken (Synergrid – Bel Engineering)
<u>Administrateurs – Membres de la Catégorie B</u>	
13	P. Gérin (Cablebel)
14	S. Jacobs (Arcelormittal)

Au cours de ses réunions, le Conseil d'Administration a procédé au contrôle des recettes et dépenses de l'association et a été informé de l'évolution des réserves financières. Le Secrétaire Général a également informé, de façon régulière et détaillée, les membres de l'état des projets en cours.

Parmi les questions abordées, citons :

- la collaboration avec le NBN et les conventions y relatives
- l'évolution des différents projets informatiques (CEB – S.E.E. – AGORIA – SIRRI) dans le cadre du traitement des données normatives
- le suivi du dossier INCERT concernant l'élargissement du domaine d'application de la marque de qualité INCERT aux systèmes de protection contre le vol et systèmes après vol d'objets mobiles - "track and tracing-systems" et centrales de surveillance
- l'approbation du budget des recettes et dépenses de l'exercice 2006
- l'approbation du budget 2007
- l'approbation de la composition du Comité consultatif GTN
- l'évaluation de l'évolution européenne dans le cadre du futur paysage normatif (FLES) et prise de position du CEB en tant que membre du CENELEC
- la préparation du budget pour l'exercice 2008 et la fixation des montants des cotisations pour les membres des catégories A et B
- lors de la réunion du 20 décembre, le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité le document "Convention relative à la gestion des commissions belges de normalisation"

La signature de cette convention avec le NBN concernant la gestion des commissions belges de normalisation (pour lesquelles le CEB est agréé comme opérateur sectoriel) constitue une étape importante pour l'implémentation de la loi relative à la normalisation du 3 avril 2003 et ses arrêtés d'exécution. La convention prendra cours le 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour une

durée de 3 ans. Elle sera renouvelable annuellement, par tacite reconduction, à condition que le CEB maintienne son agrément d'opérateur sectoriel.

### 3. Le Comité de Direction

Conformément aux statuts, le Comité de Direction est composé d'un nombre réduit d'administrateurs qui représentent de façon proportionnelle les membres des catégories A et B.

Les activités du Comité de Direction concernent principalement des sujets thématiques.

Composition du Comité de Direction (situation au 31 décembre 2007) :

Membres du Comité de Direction		
Messieurs		
1	E. Brouwers (Président)	Agoria
2	F. de Lichtervelde (Vice-président)	Synergrid
3	Y. de Coorebyter	FEE
4	P. Gérin	Cablebel
5	J. Herremans	FEPEG
6	C Vanhuffel	Agoria
	P. Romanus (Secrétaire)	CEB

Le Comité de Direction s'est réuni les 14 mars et 19 septembre 2007.

Les points suivants ont été abordés :

- la préparation des réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale
- le suivi de l'état des comptes
- le suivi des activités d'INCERT
- l'implémentation de la loi relative à la normalisation du 3 avril 2003
- l'examen des modifications à introduire dans le Règlement d'Ordre Intérieur.

## B. LES ORGANES CONSULTATIFS

### 1. Le Comité de Gestion Technique de Normalisation (GTN)

Conformément au Règlement d'Ordre Intérieur, le GTN s'est réuni en séance plénière les 21 mai et 31 octobre 2007.

Lors de ces réunions, les points suivants ont été abordés :

- l'examen de la disponibilité des normes dans le domaine de l'électrotechnique
- l'implication des étudiants dans la normalisation
- la durée de l'enquête publique pour les projets de normes belges
- le suivi des commissions d'études et la ratification de la nomination des nouveaux présidents

- le suivi de l'évolution de la mise en application de la loi relative à la normalisation (3 avril 2003)
- l'examen des propositions de modifications au Règlement d'Ordre Intérieur du CEB
- le développement du concept BMC (Belgian Mixed Committee) regroupant plusieurs commissions d'études entre-elles
- la mise au point de la procédure de vote en vigueur au sein des commissions d'études
- l'examen de la procédure à suivre pour la préparation des positions nationales à défendre lors du BT du CENELEC
- l'examen de la procédure d'inscription dans les commissions d'études pour les entreprises membres des membres de la Catégorie A.

Composition du Comité de Gestion Technique de Normalisation (GTN)  
(Situation au 31 décembre 2007)

Président : Monsieur K. WOUTERS – Synergrid Secrétaire : Monsieur Y. De KEYZER - CEB		
Messieurs	M. Cumps A. De Dier J. Declercq P. Dreesen A. François P. Lauwers I. Malfait R. Maquestiau J-C. Mignolet J. Polart P. Romanus D. Segers D. Sturtewagen Ph. Tollet	Agoria Cablebel Pauwels Trafo International Interelectra Netmanagement Wallonie (AYE) Eandis (Merelbeke) Barco Display Systems SGS Belgium SPF Economie CEB (invité) CEB (invité) Agilent Technologies Belgium Niko CEB (invité)

Outre les réunions plénières du GTN, trois autres réunions ont eu lieu les 29 mars, 6 septembre et 30 novembre 2007 afin de préparer les réunions du Bureau Technique du CENELEC. Les membres du GTN, les présidents et/ou secrétaires belges des comités techniques européens et internationaux, les secrétariats rapporteurs belges du CENELEC, les présidents des commissions d'études belges ont participé à ces réunions. L'objectif de cette large participation est de réaliser une plus grande transparence vis-à-vis des organes de gestion et d'optimiser la communication entre présidents et secrétaires.

**2. Comité Belge de concertation pour l'évaluation de la Conformité des Produits dans le Secteur Electrotechnique (CBCE)**

Le CBCE s'est réuni le 27 février 2007 sous la présidence de M. Cumps afin de préparer la réunion du CENELEC CCAF du 1er mars 2007. Au cours de cette réunion un rapport détaillé a été donné concernant les activités du CAB

(Conformity Assessment Board) de la CEI qui s'était réuni dans le cadre de l'Assemblée Générale de la CEI à Berlin en 2006.

Dans ce contexte le CEB a cédé son affiliation à SGS via un MoU (Memorandum of Understanding)

Le CBCE a également formulé des propositions en vue de compléter le Règlement d'Ordre Intérieur dans le domaine de l'évaluation de la conformité des produits dans le secteur électrotechnique.

Au niveau européen, l'Assemblée Générale du CENELEC a décidé de dissoudre le CCAF (CENELEC Conformity Assessment Forum) à partir du 1er juillet 2007, permettant ainsi au CENELEC de se concentrer davantage sur les activités de normalisation européenne.

En concertation avec les autres organismes européens de normalisation, les membres du CENELEC et les parties prenantes, le CENELEC examinera ce qu'il y a lieu de faire afin de poursuivre de façon harmonieuse les activités de normalisation et les activités spécifiques d'évaluation de la conformité. Une proposition concrète sera probablement proposée à l'occasion de l'Assemblée Générale du CENELEC en 2008.

Composition du Comité Belge de Concertation pour l'évaluation de la Conformité des Produits dans le Secteur Electrotechnique (CBCE)

(Situation au 31 décembre 2007)

Président : Monsieur M. CUMPS – AGORIA Secrétaire : Monsieur P. ROMANUS- CEB		
Madame	A. Blochouse	R-Tech
Messieurs	A. De Dier P. Falzone R. Haentjens D. Legros R. Maquestiau E. Pierson J. Polart J. Van Den Cruyce H. Van der Spurt K. Wouters	Cablebel SPF Economie Niko AIB Vincotte International SGS Belgium Laborelec CEB (invité) CRIOC GE Industrial Belgium Synergrid

**3. Le Comité de gestion de la marque "INCERT"**

Le Comité de gestion de la marque "INCERT", s'est réuni les 27 mars, 21 juin, 24 septembre, 10 décembre et 17 décembre 2007 sous la présidence de Monsieur P. Romanus.





Le Comité est exclusivement composé de représentants des parties prenantes concernées qui se portent garants du maintien d'une marque de qualité de très haut niveau à tous les stades (produits utilisés, installateurs, et installations de sécurité).

Etant donné le grand succès qu'INCERT a réalisé depuis 2002 dans le domaine de la protection électronique contre l'intrusion, d'autres secteurs ont rejoint le système de qualité totale, à savoir les secteurs actifs dans les domaines des systèmes d'alarme et systèmes après vol des objets mobiles ainsi que les centrales de surveillance. Dans le domaine de la prénormalisation, de gros efforts ont été faits au sein de la commission PCP301 (Commission de prénormalisation pour les systèmes de sécurité pour des objets mobiles). La commission PCP301 a rédigé les spécifications techniques concernant les prescriptions de montage pour les stations de montage et les centrales de surveillance.

Les notes techniques suivantes ont été publiées en 2007 :

a) pour les produits :

- T 021A Ed. 1 : Prescriptions pour les installations de protection des objets mobiles contre le vol – Systèmes d'immobilisation IM & IA
- T 021B Ed. 1 : Prescriptions pour les installations de protection contre le vol d'objets mobiles – Systèmes d'alarme AL & IA
- T 021C Ed. 1 : Prescriptions pour les installations de protection des objets mobiles contre le vol – Systèmes de suivi pour véhicule TT
- T 021D Ed. 1 : Prescriptions pour les installations de protection des objets mobiles contre le vol – Systèmes après vol AT

b) pour les prescriptions de montage :

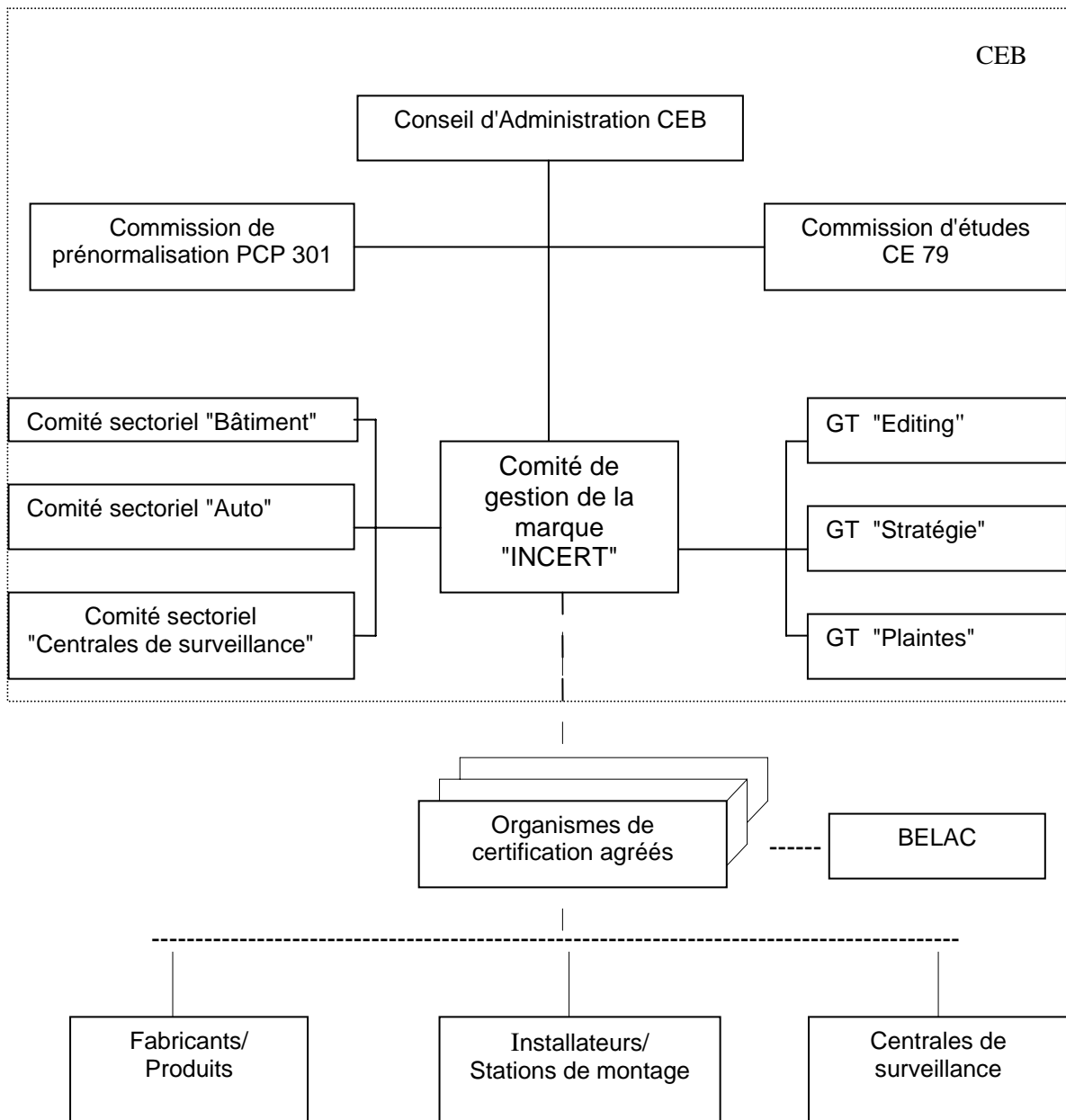
- T 022 Ed. 1 : En préparation

c) pour les centrales de surveillance :

- T 020 Ed. 1 : En préparation.

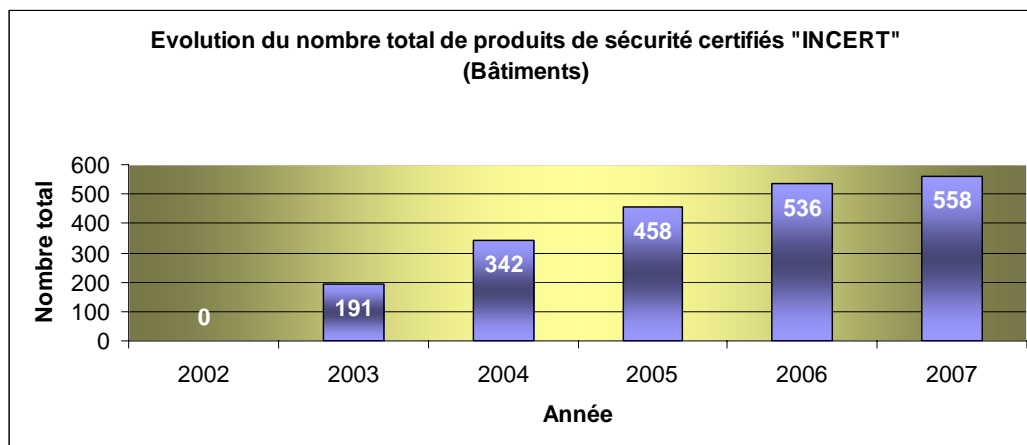
L'objectif est de démarrer le 1er mars 2008 avec le système de qualité INCERT élargi. Une journée d'étude concernant le système de qualité INCERT élargi sera organisée le 29 février 2008.

## Structure de travail de la marque INCERT

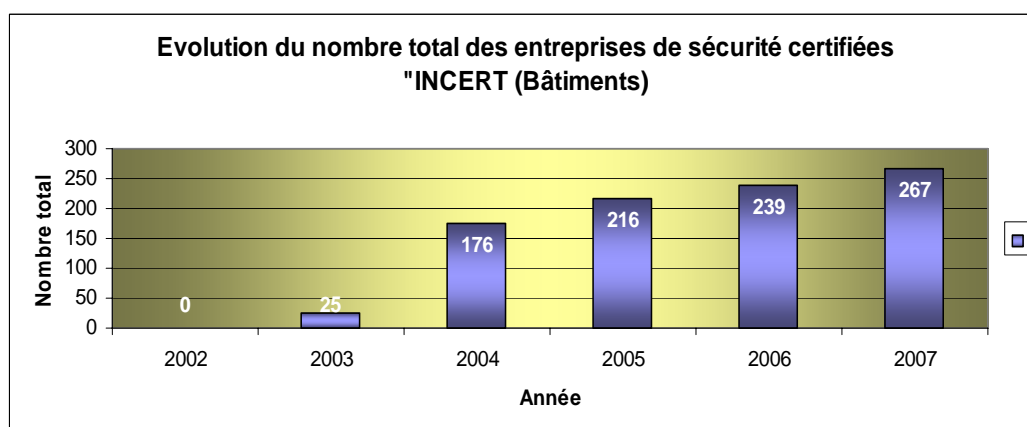


Les figures suivantes illustrent l'évolution de l'activité INCERT :

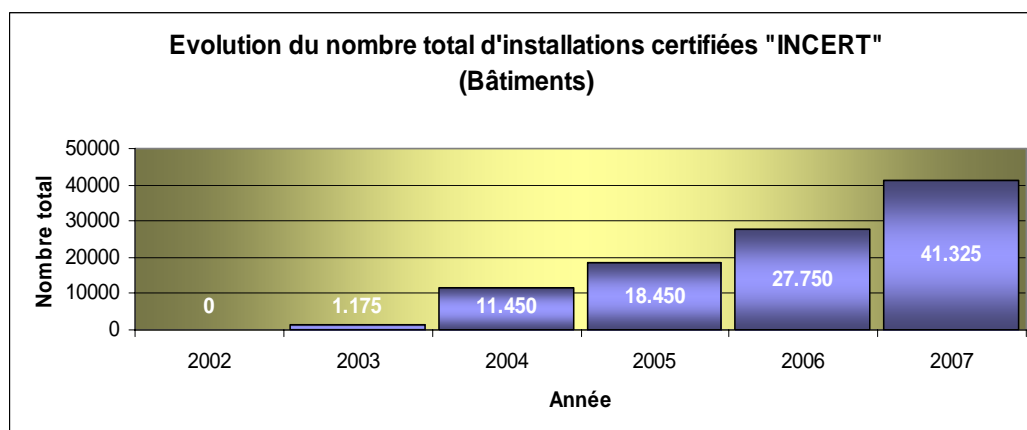
A. Evolution du nombre total de produits de protection certifiés INCERT



B. Evolution du nombre total d'entreprises de sécurité certifiées INCERT (bâtiments)



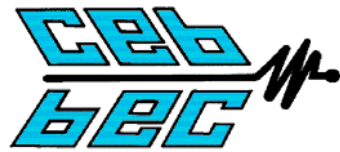
C. Evolution du nombre total des installations certifiées INCERT (bâtiments)



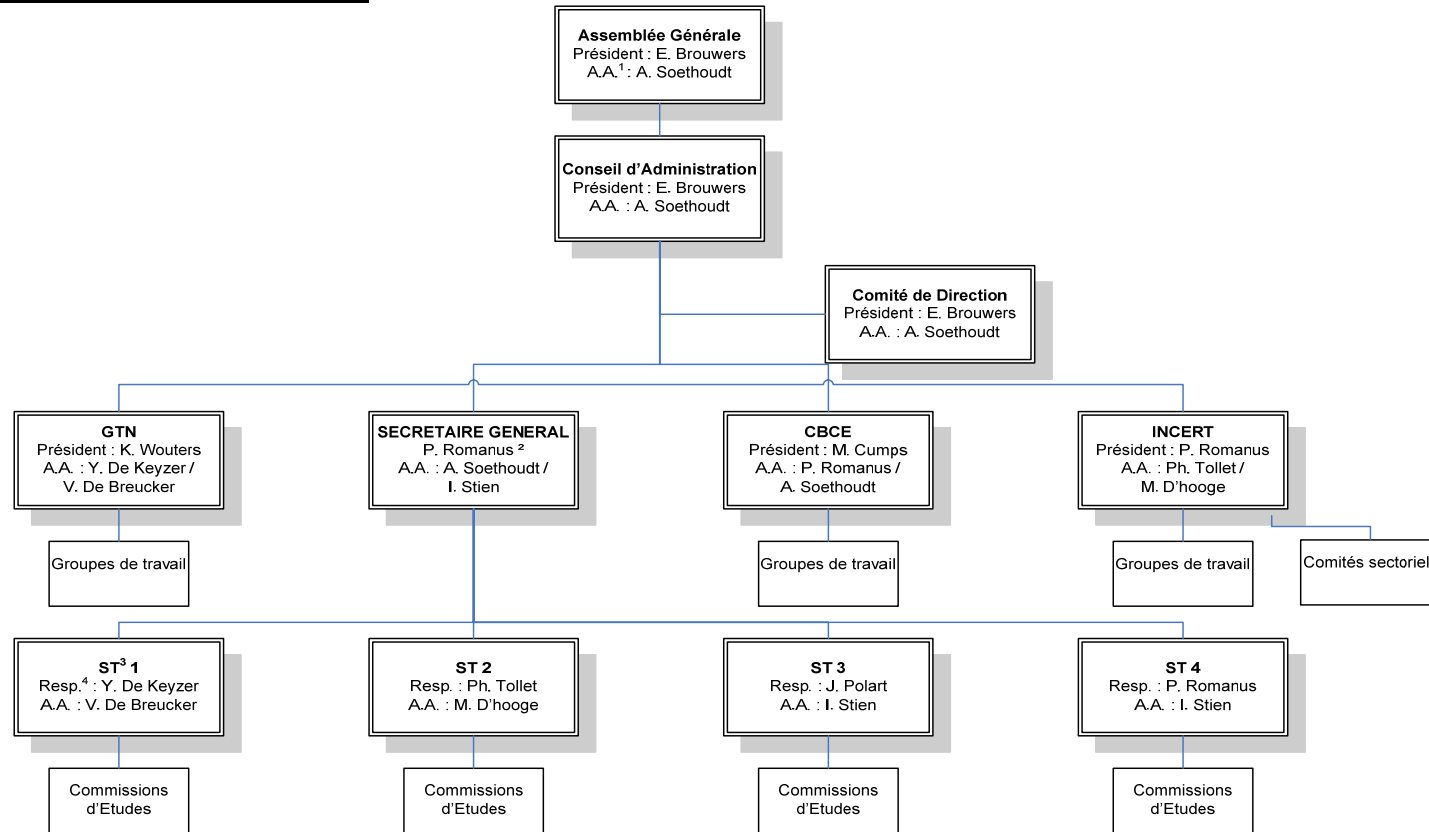


---

**ORGANIGRAMME DU CEB**



## C. ORGANIGRAMME DU CEB



**CEB (Comité Electrotechnique National Belge de normalisation représentant la Belgique au sein de la CEI (Council) et du CENELEC (General Assembly, BT, CCAF))**

<sup>1</sup> A.A. : Appui Administratif

<sup>2</sup> Belgian permanent delegate in CENELEC BT and IEC Council

<sup>3</sup> ST : Secrétariat Technique

<sup>4</sup> Resp : Responsable

#### D. STAFF CEB

Secrétaire Général	P. ROMANUS*	+32 2 706 85 71	paul.romanus@bec-ceb.be
Comptabilité	M. VAN DE WINKEL (Consultant)	+32 2 706 85 74	creadidac@skynet.be
Secrétariat Central	A. SOETHOUDT (Détachée)	+32 2 706 85 70	centraloffice@bec-ceb.be
Commissions d'Etudes (ST 1) (+IT) (GTN)	Y. DE KEYZER	+32 2 706 85 73	yves.dekeyzer@bec-ceb.be
Commissions d'Etudes (ST 2)	Ph. TOLLET	+32 2 706 85 72	philippe.tollet@bec-ceb.be
Commissions d'Etudes (ST 3)	J. POLART (Consultant)	+32 2 706 85 75	jules.polart@bec-ceb.be
Commissions d'Etudes (ST 4) (+ ONN + ONH + CCAF + BT)	P. ROMANUS	+32 2 706 85 71	paul.romanus@bec-ceb.be
* Belgian permanent delegate of BT (Technical Board) of CENELEC and of IEC Council			

#### LEGENDE:

<b>CCAF:</b>	FORUM DU CENELEC POUR L'EVALUATION DE LA CONFORMITE
<b>CENELEC:</b>	COMITE EUROPEEN DE NORMALISATION ELECTROTECHNIQUE
<b>ONH:</b>	ORGANISME NATIONAL HABILITE
<b>ONN:</b>	ORGANISME NATIONAL DE NORMALISATION
<b>CEI:</b>	COMMISSION ELECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE
<b>IECEE:</b>	SYSTEME CEI POUR LA CERTIFICATION DE L'EQUIPEMENT ELECTRIQUE
<b>GTN:</b>	COMITE DE GESTION TECHNIQUE DE NORMALISATION
<b>CBCE:</b>	COMITE BELGE DE CONCERTATION POUR L'EVALUATION DE LA CONFORMITE DES PRODUITS DANS LE SECTEUR ELECTRO-TECHNIQUE

### A. GENERAL

L'activité de normalisation dans le domaine de l'électrotechnique et de l'électronique se situe principalement dans le contexte international et européen.

Le CEB est membre de la CEI (Commission Electrotechnique Internationale) qui, au niveau mondial, compte 52 membres et 17 membres associés et du CENELEC (Comité Européen de Normalisation Electrotechnique) qui compte 30 membres et participe activement à l'intense activité de normalisation de ces organisations.

Au sein du CENELEC, le CEB est dans le peloton de tête, après les grands pays européens, en ce qui concerne le nombre d'experts désignés par les commissions nationales pour représenter la Belgique au sein des Comités Techniques.

Le CEB met trois niveaux de participation à la disposition des experts qui représentent les membres:

- A. Possibilité de participer au niveau national aux activités des commissions d'études et groupes de travail
- B. Possibilité de participer au niveau européen (CENELEC) aux activités des comités techniques et des groupes de travail moyennant l'accord de la commission d'études concernée
- C. Possibilité de participer au niveau international (CEI) aux activités des comités techniques et des groupes de travail moyennant l'accord de la commission d'études concernée.

De plus il nous reste à signaler que la stratégie du secteur électrotechnique s'oriente principalement sur les initiatives de normalisation internationale de la CEI étant donné que leurs activités de normalisation s'adressent au grand marché mondial.

Par ailleurs les publications de la CEI sont dans la majorité des cas prises comme base pour les normes européennes même lorsqu'il y a lieu d'introduire des déviations communes pour la région européenne.

De ce fait dans les domaines de l'électrotechnique et de l'électronique seulement un nombre restreint de normes (voir données statistiques) sont à considérer comme normes d'origine purement européenne.

Suivant les prescriptions existantes toutes les normes européennes EN sont enregistrées comme normes belges et les normes conflictuelles sont retirées.

Le CEB s'occupe principalement des intérêts de normalisation identifiés sur le marché belge et encourage les sociétés à profiter pleinement de cet instrument de marketing dans leurs activités journalières afin d'augmenter leur position concurrentielle.

Dans ce contexte le CEB souhaite assister de façon optimale les experts concernés dans leur activité de normalisation, tant au niveau de la rédaction qu'au niveau de l'application de normes.

Les statuts et le règlement d'ordre intérieur peuvent être consultés sur le site web <http://www.bec-ceb.be>.

Au niveau de la normalisation internationale, la CEI, l'ISO et l'ITU ont organisé un "workshop on ICT in vehicles" dans le cadre du Geneva Motor Show 2007 (7-9 mars 2007)

Plusieurs points y ont été abordés, notamment

- l'infrastructure de la communication
- le bureau mobile
- le diagnostic et la télématique
- la sécurité du passager et du véhicule
- les normes et l'harmonisation de normes
- les considérations stratégiques.

Dans le domaine de la sécurité des piles à combustible stationnaires, étudié par la CE 105 (Technologies des piles à combustible), des progrès considérables ont été réalisés. (La norme CEI 62282-3-1 concernant la sécurité des systèmes à piles à combustible stationnaires a été publiée).

Dans le domaine des "compteurs prépayés" relatif au paiement anticipé de la consommation, nous signalons que la CEI a publié une STS (Standard transfer specification). Cette STS reprend le contenu d'une spécification perçue depuis des années par le marché comme norme industrielle proposant un système ouvert pour les compteurs prépayés. Ces publications mettent en exergue les compteurs simple tarif qui fonctionnent avec des panneaux numériques et des clés magnétiques.

Dans le domaine médical, les normes de la CEI, relatives aux appareils électromédicaux utilisés dans la pratique médicale, sont utilisées mondialement par les fabricants comme documents de référence. Dans ce contexte la dernière édition de la CEI 60601-1-2 (Compatibilité électromagnétique – Prescriptions et essais) vient de paraître.

Les normes concernant l'émission électromagnétique sont essentielles pour

- les services de sécurité
- les différents appareils et systèmes
- les autres appareils électriques non médicaux (ordinateurs)
- les systèmes de télécommunication.

Les prescriptions "d'immunité" sont par contre essentielles pour assurer la sécurité de fonctionnement des appareils et systèmes en présence de phénomènes électromagnétiques extérieurs.



Un nouveau domaine a vu le jour étant donné la nécessité de transporter de grandes quantités d'énergie de façon efficace, économique et respectueuse de l'environnement, à savoir le domaine de la ultra haute tension. Dans certains pays tels que le Brésil, l'Inde et la Chine, présentant une forte augmentation de la population et une croissance économique rapide, ce défi devient très réel.

Les deux principales organisations dans le domaine de l'UHV, notamment la CEI et la CIGRE, ont organisé conjointement un symposium à ce sujet. Ce dernier a eu lieu à Pékin du 18 au 21 juillet 2007 afin de préciser de quelle façon ce domaine mérite d'être abordé et développé.

Dans le domaine des réseaux de communication domestique la CEI 62457 "Multimedia Home networks – Home network communication protocol over IP for multimedia household appliances" vient de paraître.

Il nous reste à signaler la parution de la 5<sup>ème</sup> édition de la CEI 60947-1 "Appareillage à basse tension – Règles générales"

Au niveau européen, la Bulgarie est devenu membre à part entière du CENELEC, portant ainsi à 30 le nombre de membres, représentant chacun les intérêts électrotechniques de leur pays.

Rappelons que le CENELEC continue à développer, en collaboration avec le CEN et l'ETSI, des accords de coopération avec la Chine.

De plus, le CENELEC a également signé de nouveaux accords de coopération avec l'ANEC et l'UNIFE.

Signalons enfin que, dans le cadre de la coopération entre organismes européens de normalisation et suite aux décisions de leurs Assemblées Générales respectives, le CEN et le CENELEC ont intensifié leur collaboration et pris des décisions importantes afin d'augmenter l'efficacité là où cela s'avère encore possible.

## B. ACTIVITES DE NORMALISATION SPECIFIQUES

Légende:

CE	=	Commission d'études (CEB)
GT	=	Groupe de travail
TC	=	Comité technique
SC	=	Sous comité technique
ST	=	Secrétariat technique
CEI	=	Commission Electrotechnique Internationale
CLC	=	CENELEC
INFOGROUPE	=	Commission d'études sans président, purement informative, sans prise de position.

<b>CE 1 : TERMINOLOGIE</b>	INFOGROUPE	ST 1
Scope : CEI TC 1		

Domaine : coordonner l'usage des termes et définitions utilisés dans les normes.

Gestion administrative des documents de la CEI.

<b>CE 2 : MACHINES TOURNANTES</b>	ACTIVE Président: R. BELMANS	ST 1
Scope : CEI TC 2 et CENELEC TC 2		

Domaine : les moteurs et générateurs électriques rotatifs.

Cette commission, dont le professeur Belmans de la KUL assure la présidence, a travaillé par correspondance en 2007.

Les travaux ont surtout porté sur le mandat 244 concernant le rendement des moteurs triphasés à induction et les projets de normes pour l'alimentation des moteurs par convertisseurs, les performances de démarrage, les méthodes de mesure des pertes et les rendements.

<b>CE 3 : STRUCTURES D'INFORMATIONS, DOCUMENTATION ET SYMBOLES GRAPHIQUES</b>	INFOGROUPE	ST 2
Scope : CEI TC 3 + SC 3C+SC 3D		

Gestion administrative des documents de la CEI.

<b>CE 4 : TURBINES HYDRAULIQUES</b>	ACTIVE Président: G. RENSONNET	ST 1
Scope : CEI TC 4		

Domaine : les machines hydrauliques tournantes et les équipements associés.

Cette commission d'études a travaillé par correspondance en 2007.

<b>CE 5 : TURBINES A VAPEUR</b>	INFOGROUPE	ST 1
Scope : CEI TC 5 (en standby)		

Domaine : les turbines à vapeur et les essais des centrales électriques à vapeur.

Gestion administrative des documents de la CEI.

<b>CE 7 : CONDUCTEURS POUR LIGNES ELECTRIQUES AERIENNES</b>	ACTIVE Président: D. GUERY	ST 3
<b>CE 11 : LIGNES AERIENNES</b>		
Scope : CEI TC 7 et 11 et CENELEC TC 11		

La commission plénière s'est réunie cinq fois en 2007.

Le travail de révision des EN 50341 "Lignes électriques aériennes dépassant AC 45 kV" et EN 50423 "Lignes électriques aériennes dépassant 1 kV AC jusqu'à 45 kV AC" continue. Néanmoins, comme il est question de fusionner ces deux normes et que la EN 50423 traite de "distribution", la commission 20AB doit aussi être avertie.

Le GT 1 qui est en charge de la révision de la NBN C 34-100 s'est réuni trois fois en 2007 et a présenté ses conclusions à la commission plénière. Quelques points sont encore à définir par les différents acteurs.

Le SPF Economie souhaite que l'intégration des conducteurs à haute température se fasse au travers du projet pilote.

Monsieur GERMAIN représentera dorénavant la Belgique au sein des comités de la CEI (il avait déjà cette fonction de représentation au sein du CENELEC).

De ce fait, Monsieur ROGIER a maintenant un mandat d'observateur/expert au sein du CEI/TC11. Il est aussi Président à titre personnel du CENELEC/TC 11 et il lui a été demandé lors de la dernière réunion du CENELEC/TC11 d'accepter la fonction d'homme de liaison entre le CENELEC/TC 11 et la CEI/TC 11.

Monsieur RISSE a défini la position de la Belgique suite à la demande suédoise concernant les "parking lots to overhead lines".

<b>CE 8 : TENSIONS ET COURANTS NORMAUX - FREQUENCES NORMALES</b>	ACTIVE Président: E. DE JAEGER	ST 1
Scope : CEI TC 8 ET CENELEC TC 8X		

Domaine : s'occupe des tensions et courants normalisés de même que de la qualité de l'énergie électrique (stabilité, disponibilité, absence de perturbations).

Sous la présidence de M. De Jaeger, cette commission a travaillé par correspondance.

Pour rappel, M. Van Coetsem a envoyé début 2007 des commentaires pour que les conditions légales belges décrites dans l'annexe A de la prEN 50438 "Prescriptions pour le raccordement de micro-générateurs en parallèle avec les réseaux publics de distribution à basse tension" soient prises en compte lors de la publication de la norme.

Il participe également activement à la normalisation puisqu'il s'est inscrit dans le groupe de travail 3 du CENELEC TC 8X : Requirements for connection of generators to distribution networks.

<b>CE 9 : MATERIEL ELECTRIQUE FERRO-VIAIRE</b>	ACTIVE Président: P. VAN HERZEELE	ST 1
Scope : CEI TC 9 et CENELEC TC 9X-SC 9XA-SC 9XB – SC 9XC		

Domaine : le matériel électrique en relation avec les trains, trams et métro électriques.

Sous la présidence de M. Van Herzeele, cette commission a été active par correspondance.

Plusieurs membres se sont inscrits dans des groupes de travail en 2007 :

- M. Eecloo dans le CLC/SC 9XA SG B17 Electrical connectors - performance requirements;
- M. Weytens dans le CLC/SC 9XB WG18 Three phase line voltage characteristics, dans le CLC/SC 9XB WG B21 Auxiliary power systems for trains et dans le CLC/SC 9XB WG B22 Generic system architecture for on board electric supply systems.

De même, certains membres se sont inscrits pour participer aux réunions internationales :

- M. Denivel à la réunion CLC/SC 9XC du 25 mai 2007 à Bruxelles;
- M. Menschaert à la réunion CLC/SC 9XA du 16 octobre 2007 à Bruxelles;
- M. Denivel à la réunion CLC/SC 9XC du 21 et 22 novembre 2007 à Bad Reichenhall (DE).

La 3e édition de la norme NBN EN 50155 Equipements électroniques utilisés sur le matériel roulant a été, entre autres publiée en 2007.

<b>CE 10 : FLUIDES POUR APPLICATIONS ELECTROTECHNIQUES</b>	ACTIVE Président: J. DECLERCQ	ST 2
<b>CE 14 : TRANSFORMATEURS DE PUISSANCE</b>		
Scope : CEI TC 10 et 14 et CENELEC TC 14		

Gestion administrative des documents de la CEI et du CENELEC.

<b>CE 13 : EQUIPEMENTS DE MESURE DE L'ENERGIE ELECTRIQUE ET DE COMMANDE DES CHARGES</b>	ACTIVE Président: Y. TITS	ST 2
Scope : CEI TC 13 et CLC TC 13 – JWGRM		

Gestion administrative des documents de la CEI et du CENELEC.

<b>CE 15 : MATERIAUX ISOLANTS</b>	INFOGROUPE	ST 2
Scope : CEI TC 15		

Gestion administrative des documents de la CEI.

<b>CE 16 : PRINCIPES FONDAMENTAUX ET PRINCIPES DE SECURITE POUR L'INTERFACE HOMME-MACHINE, LE MARQUAGE ET L'IDENTIFICATION</b>	INFOGROUPE	ST 2
Scope : CEI TC 16		

Gestion administrative des documents de la CEI.

<b>CE 17 : APPAREILLAGE</b>	INFOGROUPE	ST 1
Scope : CEI TC 17 - SC 17B+D et CENELEC TC 17B – TC 17D		

Domaine : les tableaux, armoires et coffrets de distribution électrique à basse tension.

Gestion administrative des documents de la CEI et du CENELEC et publication des transpositions belges des normes européennes.

<b>CE 17A/C: APPAREILLAGE A HAUTE TENSION</b>	ACTIVE Président: G. DE BODT	ST 1
Scope : CEI SC 17A, SC 17B et CENELEC TC 17AC		

Domaine : Postes, tableaux et armoires de distribution électrique à haute tension.

Cette commission est présidée par M. De Bodt de Laborelec.

M. De Bodt a envoyé des commentaires sur la CEI 62271-111 "HV switchgear and controlgear common specifications".

M. Arens (Laborelec) s'est inscrit dans l'Ad Hoc Working Group (WG) CEI SC 17C-AHG1 chargé de la future norme CEI 62271-XXX PWI : "Medium voltage switchgear and controlgear assemblies : conformity assessment of ranges".  
Il s'est également inscrit dans les "Maintenance Teams" suivants :

- CEI SC 17C MT pour assurer le suivi de la norme CEI 62271-200 "Appareillage à haute tension - Partie 200: Appareillage sous enveloppe métallique pour courant alternatif de tensions assignées supérieures à 1 kV et inférieures ou égales à 52 kV";
- CEI SC 17C MT 19 pour la revision de la technical specification (TS) CEI 62271-304 Ed.1 "Appareillage à haute tension - Partie 304: Classes de construction pour l'appareillage sous enveloppe de 1 kV à 52 kV inclus destiné à être utilisé dans des conditions climatiques sévères".

Monsieur Tits (Netmanagement) participe aux activités de Maintenance Team (MT) pour la norme CEI 62271-200 "Appareillage à haute tension - Partie 200: Appareillage sous enveloppe métallique pour courant alternatif de tensions assignées supérieures à 1 kV et inférieures ou égales à 52 kV".

<b>CE 18A : INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES NAVIRES ET DES UNITES MOBILES ET FIXES EN MER</b>	INFOGROUPE	ST 1
Scope : CEI TC 18 + SC 18A		

Domaine : tout ce qui concerne les installations électriques sur les bateaux, navires et stations fixes en mer.

Gestion administrative des documents de la CEI.

<b>CE 20A+B : CABLES HAUTE ET BASSE TENSION</b>	ACTIVE Président: F. MUSIQUE	ST 3
Scope : CEI TC 20 et CENELEC TC 20		

En 2007 la Belgique a pris en charge l'organisation de la réunion annuelle du CENELEC/TC 20 à Bruges. Mademoiselle SOETHOUDT a reçu les compliments du TC 20 pour l'organisation du meeting. Cette manifestation a été soutenue par plusieurs de nos membres qui se sont portés sponsors de l'évènement, qu'ils en soient ici remerciés.

Comme les années précédentes, l'activité de la commission a été soutenue: six réunions plénières et trois réunions en commission restreinte; ces dernières furent consacrées à un exercice de refonte des différentes parties belges du HD 620. Ce travail a été demandé explicitement par le CENELEC dans le but de diminuer le volume du document. Initialement ce travail devait se terminer en 2007 mais, étant donné que le temps imparti était trop court, l'échéance a été reportée à fin février 2008.

Au cours de cette année 2007, Monsieur GERMAIN (ELIA) a quitté la commission et a été remplacé par Monsieur MAMPAEY. Monsieur LEEMANS (EANDIS) a rejoint la commission en cours d'année.

La commission a émis l'avis que, sur les câbles des séries HD 21 et HD 22, des marquages additionnels techniques ne peuvent pas être ajoutés sur la gaine extérieure étant donné la difficulté d'en définir les contrôles.

Deux documents essentiels ont été mis à jour par le CENELEC dans le cadre du cycle de maintenance, à savoir les HD 603 et HD 620 dont les parties belges ont fait l'objet de la publication des normes belges, NBN HD 603 et NBN HD 620. Dans ce contexte, un nouveau type de câble 0,6/1 kV demandé par l'industrie, l'EAXVB, est apparu dans la partie 6 de la NBN HD 603.

Lors de la réunion du CENELEC/TC 20 à Bruges, il a été proposé au BT que les comités nationaux qui souhaitent apporter des améliorations urgentes dans les sections nationales des HD's puissent le faire sans les soumettre à la procédure Vilamoura et sans s'inscrire nécessairement dans le cycle de maintenance. Néanmoins, il y a lieu de respecter la transparence, notamment administrative. Cette proposition a été endossée par le BT du CENELEC.

Le comité belge se réjouit de cette avancée qui permet de faire progresser la normalisation nationale en fonction des évolutions techniques.

Messieurs DE DIER et LIEMANS nous ont représenté dans les réunions internationales CEI et CENELEC.

Monsieur ENGEL a annoncé son départ pour avril 2008, il devra être remplacé en tant que "convenor" du GT 7 "Accessoires".

<b>20A/GT 7 : ACCESSOIRES CABLES</b>	GT ACTIF	ST 3
Scope : CEB SC 20A+B	Convenor: E. ENGEL	

Le GT s'est réuni trois fois en 2007.

Monsieur DE RIDDER participe activement aux activités du CLC/TC 20/WG 11; il est notamment membre d'une Task Force "Effect of moisture on accessories".

De nombreuses proposition d'amendements ont été apportées aux documents en circulation ce qui conforte la Belgique au niveau international. Des remarques ont été faites surtout sur des projets de normes concernant les accessoires pour câbles BT préassemblés et caractérisation des matériaux pour accessoires de câbles BT et HT. Malheureusement, Monsieur ENGEL, convenor du GT, partira en retraite début 2008 et son remplacement doit être envisagé.

<b>CE20C/89 : CARACTERISTIQUES DE COMBUSTION DES CABLES ELECTRIQUES ET ESSAIS RELATIFS AUX RISQUES DU FEU</b>	ACTIVE Président: D. GUERY	ST 3
Scope : CEI TC 20 et 89 et CENELEC TC 20		

La commission 20C/89 s'est réunie trois fois en 2007.

Il a déjà été signalé en 2006 que, au niveau national, le comité miroir de l'ISO/TC 92 (qui dépend du NBN) ne permettait pas à la commission 20C/89 de faire "remonter" ses vues. Etant donné qu'AGORIA SIRRIIS a été désigné comme "opérateur sectoriel", la commission espère résoudre ce problème à court terme.

L'évolution du développement de la Directive Produits de Construction continue à être suivie de près par la profession.

Des contacts ont été pris afin de sensibiliser les autorités à l'application de la NBN C 30-004 dans les normes belges d'autres secteurs. A titre d'exemple, la NBN S 24-100 renvoie au test F3 qui n'existe plus dans la NBN C 30-004.

Messieurs DE DIER et DEWITT ont participé à la réunion IEC/TC 89 au Mans en octobre 2007.

La question de l'impact du prEN 50399 sur l'accréditation des labos est posée; 2008 devrait éclaircir cette situation.

<b>CE 21 : ACCUMULATEURS</b> <b>CE 35 : PILES</b>	ACTIVE Président: J. ROSIER	ST 2
Scope : CEI TC 21 + SC 21A et 35 et CENELEC TC 21X		

Gestion administrative des documents de la CEI et du CENELEC.

<b>CE 22 : MATERIELS ELECTRONIQUES A GRANDE PUISSANCE</b>	ACTIVE Président: J. TIPS	ST 2
Scope : CEI TC 22 - SC 22E - SC 22F - SC 22G SC 22H et CENELEC TC 22X		

Gestion administrative des documents de la CEI et du CENELEC.

<b>CE 23 : PETIT APPAREILLAGE</b>	ACTIVE Président: W. DE KESEL	ST 2
Scope : CEI TC 23		

Voir commission d'études 23B.

<b>CE 23A : SYSTEMES DE CABLAGE</b>	ACTIVE Président: W. DE KESEL	ST 2
Scope : CEI SC 23A et CENELEC TC 213		

Gestion administrative des documents de la CEI et du CENELEC.

<b>CE 23B : PRISES DE COURANT ET INTERRUPTEURS</b>	ACTIVE Président: L. MICHIELS	ST 2
Scope : CEI SC 23B et CENELEC TC 23B		

La commission a tenu trois réunions sous la présidence de M. Michiels (les 7 février, 26 juin et 28 novembre 2007).

La réunion européenne CENELEC a été préparée lors de la deuxième réunion. La Belgique est toujours représentée à ces réunions.

Deux documents émanent de la commission sont parus au Moniteur pour enquête publique :

- Addendum 6 à la NBN C 61-112 5<sup>ème</sup> édition 1990
- NBN C 61-670

#### Groupe de travail 1 – Révision NBN C 61-112-1

Fin 2006 le GT 1 a soumis la révision complète de la norme NBN C 61-112-1 à la commission d'études 23B. La commission d'études a approuvé le document et a décidé de publier un addendum 6 à la NBN C 61-112-1 (5<sup>e</sup> édition) concernant les bornes sans vis pour conducteurs externes en cuivre, en attendant la publication définitive de la 6<sup>e</sup> édition.

Les premières réunions de 2007 ont été consacrées à la rédaction de l'addendum et la révision de la traduction néerlandaise.

L'enquête publique de l'addendum 6 a commencé au mois de mai. Les remarques formulées au cours de l'enquête ont été intégrées dans l'addendum.

En sa séance du 24 octobre 2007 le Conseil d'Administration de NBN a approuvé l'addendum et le CEB l'a publié.

Le GT 1 a également entamé la révision de la traduction de la norme NBN C 61-112-1 (6<sup>e</sup> édition) faite par un sous-traitant étant donné l'urgence.

Le GT 1 a déjà consacré 7 réunions à cette révision, mais le travail n'est pas encore terminé.



Groupe de travail 2 – Boîtes de montage encastrées pour du petit matériel d'installation fixe encastré jusqu'à 16 A 250 V

Suite à la publication de la norme européenne EN 60670-1 (2005), il s'est avéré nécessaire de revoir la NBN C 61-670. Ce travail a été réalisé par le GT 2 sous la présidence de M. Rony Haentjens (Niko).

La 2<sup>e</sup> édition de la NBN C 61-670 comporte uniquement les feuilles de normalisation pour les boîtes de montage encastrées.

Les dispositions techniques sont indiquées dans la norme NBN EN 60670.

<b>CE 23C : WORLDWIDE PLUG AND SOCKET-OUTLET SYSTEMS</b>	ACTIVE Président: W. DE KESEL	ST 2
Scope : CEI SC 23B en CENELEC TC 23B		

Gestion administrative des documents de la CEI et du CENELEC.

<b>CE 23E : DISJONCTEUR ET APPAREIL-LAGE SIMILAIRE POUR USAGE DOMESTIQUE</b>	ACTIVE Président: S. PIRAS	ST 2
Scope : CEI SC 23E et CENELEC TC 23E		

La commission s'est réunie une fois (le 25 avril 2007) sous la présidence de M. Piras.

Lors de cette réunion, la réunion CENELEC des 30 et 31 mai a été préparée.

M. Piras et M. Van Der Spurt ont participé à la réunion CENELEC.

Points spécifiques en rapport à la réunion CENELEC signalés par M. Piras : lors de la dernière réunion du Cenelec, M. Piras a fait une proposition pour l'OSM meeting (qui s'occupe des problèmes des laboratoires en temps qu'utilisateur de normes).

Afin de répondre rapidement aux questions des labos, les souhaits et propositions viennent de l'OSM et sont introduits chez CENELEC via l'interprétation panel. (à la CEI, démarche semblable via le CTL qui fournit les documents d'interprétation).

M. Piras est le président de l'OSM ainsi que du groupe d'interprétation de CENELEC et de groupes de travail de IEC : ceci donne une optimisation via la centralisation. L'OSM a tenu une réunion au mois de juin.

Autre point signalé : en ce qui concerne la directive basse tension. Il existe au sein du ministère une liste de normes produits applicables en Belgique (en réponse à une demande de l'UE).

<b>CE 23F : DISPOSITIFS DE CONNEXION</b>	ACTIVE Président: W. DE KESEL	ST 2
Scope : CEI SC 23F		

Gestion administrative des documents de la CEI.

<b>SC 23G : CONNECTEURS</b>	ACTIVE Président: W. DE KESEL	ST 2
Scope : CEI SC 23G		

Gestion administrative des documents de la CEI.

<b>SC 23H : PRISES DE COURANT A USAGES INDUSTRIELS</b>	ACTIVE Président: W. DE KESEL	ST 2
Scope : CEI SC 23H		

Gestion administrative des documents de la CEI.

<b>SC 23J : INTERRUPTEURS POUR APPAREILS</b>	ACTIVE Président: W. DE KESEL	ST 2
Scope : CEI SC 23J		

Gestion administrative des documents de la CEI.

<b>CE 25 : GRANDEURS ET UNITES, ET LEURS SYMBOLES LITTERAUX</b>	INFOGROUPE	ST 2
Scope : CEI TC 25		

Gestion administrative des documents de la CEI.

<b>CE 26 : SOUDAGE ELECTRIQUE</b>	INFOGROUPE	ST 1
Scope : CEI TC 26 et CENELEC TC 26A + TC 26B		

Domaine : la construction, l'installation et l'usage sûr des équipements de soudure.

Gestion administrative des documents de la CEI et du CENELEC et publication des transpositions belges des normes européennes.

<b>CE 27 : CHAUFFAGE ELECTRIQUE INDUSTRIEL</b>	INFOGROUPE	ST 1
Scope : CEI TC 27		

Domaine : tout ce qui concerne l'utilisation de l'électricité pour le chauffage industriel y compris l'induction, le plasma, les lasers et le chauffage diélectrique.

Gestion administrative des documents de la CEI.

<b>CE 28 : COORDINATION DE L'ISOLEMENT</b>	INFOGROUPE	ST 1
Scope : CEI TC 28		

Domaine : préparer des normes qui aident à déterminer l'isolement et les distances dans l'air pour se prémunir contre les surtensions.

Gestion administrative des documents de la CEI.

<b>CE 29 : ELECTROACOUSTIQUE</b>	INFOGROUPE	ST 4
Scope : CEI TC 29		

Gestion administrative des documents de la CEI.

<b>CE 31 : MATERIEL ELECTRIQUE POUR ATMOSPHERES EXPLOSIBLES</b>	ACTIVE Président: C. GUERIN	ST 1
Scope : CEI TC 31 - CENELEC TC 31 - SC 31-2 - SC 31-4 – SC 31-5 – SC 31-7 –SC 31-8 - TC 204 et TC 216		

Domaine : les appareils électriques conçus pour fonctionner dans des atmosphères sujettes aux explosions dues au gaz, aux vapeurs, aux brouillards et aux poussières combustibles.

M. Guérin, de l'ISSEP, assure la présidence de cette commission.

En 2007, cette commission a travaillé par correspondance.

Les normes

- NBN EN 60079-0, édition 5, Matériel électrique pour atmosphères explosives gazeuses, partie 0 : Règles générales,
- NBN EN 60079-1, édition 7, Atmosphères explosives, partie 1 : Protection du matériel par enveloppes antidéflagrantes "d",
- NBN EN 60079-6, édition 4 : Atmosphères explosives, partie 6: Protection du matériel par immersion dans l'huile "o";
- NBN EN 60079-7, édition 7 : Atmosphères explosives, partie 7: Protection de l'équipement par sécurité augmentée "e";
- NBN EN 60079-11, édition 5 : Atmosphères explosives, partie 11: Protection de l'équipement par sécurité intrinsèque "i";
- NBN EN 60079-19, édition 1 : Atmosphères explosives, partie 19: Réparation, révision et remise en état du matériel;
- NBN EN 60079-26, édition 3 : Atmosphères explosives, partie 26: Matériel d'un niveau de protection du matériel (EPL) Ga;
- NBN EN 60079-28, édition 1 : Atmosphères explosives, partie 28: Protection du matériel et des systèmes de transmission utilisant le rayonnement optique;
- NBN EN 60079-30-1, édition 2 : Atmosphères explosives, partie 30-1: Traçage par résistance électrique - Exigences générales et d'essais;
- NBN EN 60079-30-2, édition 2 : Atmosphères explosives, partie 30-2: Traçage par résistance électrique - Guide d'application pour la conception, l'installation et la maintenance

ont été annoncées en 2007.

<b>SC 31G : MATERIELS A SECURITE INTRINSEQUE</b>	INFOGROUPE	ST 1
Scope : CEI SC 31G et CENELEC SC 31-3		

Gestion administrative des documents de la CEI et du CENELEC et publication des transpositions belges des normes européennes.

<b>SC 31J : CLASSIFICATION DES EMPLACEMENTS DANGEREUX ET REGLES D'INSTALLATION</b>	INFOGROUPE	ST 1
Scope : CEI SC 31J et CENELEC SC 31-1 – SC 31-9 et TC216		

Gestion administrative des documents de la CEI et du CENELEC et publication des transpositions belges des normes européennes.

<b>CE 32 : COUPE-CIRCUIT A FUSIBLES</b>	ACTIVE Président: A. EVEN	ST 1
Scope : CEI TC 32 + SC 32A		

Cette commission d'études a travaillé par correspondance en 2007.

M. Arens s'est porté candidat à la participation aux travaux du groupe de travail IEC 32A WG AHG-1 PWI 32A-33-1 "Application guide for high voltage fuses.

<b>SC 32B : COUPE-CIRCUIT A FUSIBLES A BASSE TENSION</b>	INFOGROUPE	ST 1
Scope : CEI SC 32B		

Gestion administrative des documents de la CEI.

<b>SC 32C : COUPE-CIRCUIT A FUSIBLES MINIATURES</b>	INFOGROUPE	ST 1
Scope : CEI SC 32C		

Gestion administrative des documents de la CEI.

<b>CE 33 : CONDENSATEURS DE PUISSANCE</b>	INFOGROUPE	ST 2
Scope : CEI TC 33		

Gestion administrative des documents de la CEI.

<b>CE 34C / CE 34D : APPAREILS AUXILLIAIRES POUR LAMPES A DECHARGE + LUMINAIRES</b>	ACTIVE Président: G.VANDERMEERSCH	ST 2
Scope : CEI SC 34A- SC 34B- SC 34C- SC 34D - CENELEC TC 34Z - BTF 69-3		

La commission s'est réunie deux fois sous la présidence de M. Vandermeersch (les 25 septembre et 7 décembre 2007).

Au niveau international, 4 délégués belges ont participé aux réunions IEC 34 - Presco, Comex et Lumex d'avril à Montréal et d'octobre à Paris, tandis que les deux réunions intermédiaires préparatoires sont également suivies par 2 membres belges.

Notons un travail important qui vise à harmoniser les normes 'ballasts électroniques' et 'luminaires' dans le domaine de l'éclairage de secours et à transférer les principaux essais en norme 'ballast'.

Lors de la réunion du 25 septembre, la note technique T 008 "Contrôle des revêtements de protection des appareils d'éclairage pour lampes tubulaires à fluorescence - 1973 " a été étudiée pour évaluer sa valeur actuelle (les équipements d'essai de cette note ne se trouvant plus sur le marché). Des recherches ont été faites dans les normes ISO pour trouver celles proposant des essais équivalents. Ce travail a été réalisé par Madame Blochouse. M. Vanden Bosch se chargera de proposer une nouvelle note technique et devrait rencontrer des responsables de la Régie des bâtiments pour en discuter. Cette note plus succincte referait aux normes d'essai ISO tout en fixant les performances à obtenir.

Lors de la réunion du 7 décembre, les rapports des réunions IEC 34 - Presco, Comex et Lumex ont été commentés. La 7<sup>e</sup> édition de la norme CEI 60598-1 "Luminaires- prescriptions de sécurité" est en voie de publication. Cet important document traite des essais de luminaire en général et sert de base aux nombreuses parties 2 particulières. Au niveau 'auxiliaires' mentionnons que les normes visant à normaliser l'adressage des ballasts (protocole DALI - Digital Addressable Lighting Interface) sont également arrivées au stade FDIS. Elles constitueront la série de normes IEC 62386-xxx.

<b>CE 36 : ISOLATEURS</b>	ACTIVE	ST 2
Scope : CEI TC 36 + SC 36B+36C	Président: R. VAN SCHEVENSTEEN	

Gestion administrative des documents de la CEI.

<b>CE 36A : TRAVERSEES ISOLEES</b>	ACTIVE	ST 2
Scope : CEI SC 36A et CENELEC TC 36A	Président: R. VAN SCHEVENSTEEN	

Cette commission a tenu deux réunions sous la présidence de M. Van Schevensteen (les 3 mai et 11 octobre 2007).

Lors de la réunion du 3 mai, le rapport de la réunion tenue chez CENELEC a été étudié. La présidence et le secrétariat de cette commission européenne sont entre les mains d'experts belges.

Il est important de savoir que la commission TC 36A CENELEC a été récemment remise en fonction et que quatre projets de normes y sont à l'étude. Il était nécessaire de créer des groupes de travail européens pour établir les documents, ce qui a été fait.

Il existe actuellement 3 groupes de travail :

- WG1 qui traite le matériel à base d'époxy
- WG2 qui traite le matériel à base de porcelaine
- WG3 qui traite de la basse tension.

Lors de la réunion du 11 octobre la réunion CENELEC CLC 36A a été préparée.

<b>CE 37 : PARAFONDRES</b>	ACTIVE Président: F. SARTEEL	ST 2
Scope : CEI TC 37 + SC 37B		

Cette commission d'études n'a pas tenu de réunion au CEB.  
Les votes et commentaires relatifs aux projets du CENELEC et de la CEI ont été faits de manière électronique par e-mail.

<b>CE 38 : TRANSFORMATEURS DE MESURE</b>	ACTIVE Président: P.A. MONFILS	ST 1
Scope : CEI TC 38 et CENELEC TC 38X		

Domaine : les transformateurs de mesure (courant, tension, combinés) par technique inductive, capacitive ou électrique

Cette commission est présidée par M. Monfils.

Celui-ci a participé à la réunion plénière de la CEI des 23 et 24 octobre 2007 à Paris.

<b>CE 39 : TUBES ELECTRONIQUES</b>	INFOGROUPE	ST 4
Scope : CEI TC 39		

Au niveau international le comité d'études TC 39 de la CEI a des liaisons avec les commissions 108, 110 et ISO TC 159/SC 4 de la CEI. Cette commission traite de la sécurité des tubes à rayons cathodiques ainsi que des moyens de recyclage plus respectueux de la nature.

Gestion administrative des documents de la CEI.

<b>CE 40 : CONDENSATEURS ET RESISTANCES POUR EQUIPEMENTS ELECTRONIQUES</b>	INFOGROUPE	ST 4
Scope : CEI TC 40 et CENELEC TC 40XA et 40XB		

Au niveau international, le comité d'études TC 40 de la CEI est responsable de 13 équipes de projet et 52 équipes de maintenance. Les activités concernent notamment les condensateurs et les résistances destinés à être utilisés dans les matériels de télécommunication et les dispositifs électroniques ainsi que les condensateurs, résistances et inductances destinés à l'antiparasitage radioélectrique.

Ce comité a des liaisons avec les comités CEI SC 47D, TC 61, TC 91 et TC 108.

Gestion administrative des documents de la CEI et du CENELEC (CLC TC 40, 40XA en 40XB) et diffusion aux membres intéressés.

<b>CE 42 : TECHNIQUE DES ESSAIS A HAUTE TENSION</b>	INFOGROUPE	ST 1
Scope : CEI TC 42		

Gestion administrative des documents de la CEI.

<b>CE 44 : SECURITE DES MACHINES - ASPECTS ELECTROTECHNIQUES</b>	INFOGROUPE	ST 2
Scope : CEI TC 44 et CENELEC TC 44X		

Gestion administrative des documents de la CEI et du CENELEC.

<b>SC 45 : INSTRUMENTATION NUCLEAIRE</b>	INFOGROUPE	ST 4
Scope : CEI TC 45, SC 45A et 45B – CENELEC TC 45A		

Lors de la réunion du 130ème BT du CENELEC (11-12 septembre 2007) il a été décidé de créer le CLC/TC 45A "Instrumentation and control of nuclear facilities" et de confier le secrétariat au comité national français (UTE). Jusqu'à présent le suivi des activités de normalisation internationales de la CEI concernant les comités TC 45, 45A et 45B était assuré au niveau européen par un "secrétariat rapporteur" (UTE).

Actuellement il se manifeste en Belgique un intérêt croissant pour ce domaine et il est fort probable qu'en 2008 le statut de cette commission d'études se transforme d'"infogroupe" en "Commission d'études active".

Gestion administrative des documents de la CEI et diffusion aux membres intéressés.

<b>CE 46 : CABLES, FILS, GUIDES D'ONDES, CONNECTEURS ET ACCESSOIRES POUR COMMUNICATIONS ET SIGNALISATION</b>	ACTIVE Président: E. HEINRICHS	ST 3
Scope : CEI TC 46 – SC 46A – SC 46C - CENELEC TC 46X SC 46XA et SC 46XC		

La commission 46 s'est réunie deux fois en 2007.

Monsieur ROBINSON a annoncé que le laboratoire de Borealis serait un des douze laboratoires participants au "Round Robin Test" relatif aux tests UV et ce dans le cadre du TC 46X/TC 86A/WG 2.

Dans le cadre du mandat 117 (Resistance to fire), la Belgique a préféré que le projet de EN 50289-4-16 "Câbles de communication - Spécification des méthodes d'essais - Partie 4-16: Méthodes d'essais d'environnement - Intégrité du circuit en cas d'incendie" reste tel quel et qu'il y ait des projets de normes distinctes pour les câbles coaxiaux et les câbles à fibres optiques.

La commission a naturellement suivi les nombreux documents CEI et CENELEC.

<b>CE 47 : DISPOSITIFS A SEMICONDUCTEURS</b>	INFOGROUPE	ST 4
Scope : CEI 47 – SC 47D – SC 47E		

Gestion administrative des documents de la CEI.

<b>CE 47A : DISPOSITIFS A SEMICONDUCTEURS / CIRCUITS INTEGRES</b>	ACTIVE Président: J. CATRYSSSE	ST 4
Scope : CEI SC 47A		

Cette commission d'études a travaillé par correspondance en 2007.  
La CEI a tenu sa réunion plénière à Toulouse le 9 novembre 2007.  
Un inventaire des besoins en matière de maintenance a été dressé sur base des résultats d'un questionnaire envoyé à tous les comités nationaux de la CEI.

Quatre groupes de travail sont actifs dans les domaines suivants :

- GT2: Logic digital integrated circuits
- GT4: Interface integrated circuits-Dynamic criteria for analogue-digital-connectors (ADC)
- GT7: Advanced hybrid IC's
- GT9: Test procedures and measurement methods for EMC in integrated circuits

Au sein du CENELEC, le suivi de cette activité est assuré par le "secrétariat rapporteur CLC/SR 47A" (UTE).

<b>CE 48D : STRUCTURES MECANQUES POUR EQUIPEMENT ELECTRONIQUE</b>	INFOGROUPE	ST 2
Scope : CEI SC 48D		

Gestion administrative des documents de la CEI.

<b>CE 49 : DISPOSITIFS PIEZOELECTRIQUES A MONTAGE EN SURFACE POUR LA COMMANDE ET LE CHOIX DE LA FREQUENCE</b>	INFOGROUPE	ST 2
Scope : CEI TC 49		

Gestion administrative des documents de la CEI.

<b>CE 51 : COMPOSANTS MAGNETIQUES ET FERRITES</b>	INFOGROUPE	ST 4
Scope : CEI TC 51		

Le comité d'études CEI TC 51 a tenu sa séance plénière du 24 au 26 février 2007 à Austin (USA). Au sein de ce comité, 3 groupes de travail et 2 équipes de maintenance assurent le suivi des projets de normalisation.  
Les activités concernent notamment les noyaux en poudres et en ferrites, les composants inductifs et les matériaux et composants pour applications CEM.  
Gestion administrative des documents de la CEI et diffusion aux membres intéressés.



<b>CE 55 : FILS DE BOBINAGE</b>	INFOGROUPE	ST 2
Scope : CEI TC 55 et CENELEC TC 55		

Gestion administrative des documents de la CEI et du CENELEC

<b>CE 56 : SURETE DE FONCTIONNEMENT</b>	INFOGROUPE	ST 2
Scope : CEI TC 56		

Gestion administrative des documents de la CEI.

<b>CE 57 : CONDUITE DES SYSTEMES DE PUISSANCE ET COMMUNICATIONS ASSOCIEES</b>	INFOGROUPE	ST 1
Scope : CEI TC 57		

Gestion administrative des documents de la CEI.

<b>CE 59 : APTITUDE A LA FONCTION DES APPAREILS ELECTRODOMESTIQUES</b>	ACTIVE Président: C. MAES	ST 1
<b>CE 61 : SECURITE DES APPAREILS ELECTRODOMESTIQUES ET ANALOGUES</b>		
Scope : CEI TC 59 - SC 59A- SC 59C - SC 59D- SC 59F - SC 59K - SC 59L – TC 61 – SC 61B – SC 61C – SC 61D – SC 61E – SC 61F – SC 61H – SC 61J et CENELEC TC 59X - TC 61 – TC 61F		

Domaine : les appareils électrodomestiques y compris ceux utilisés de façon commerciale par des professionnels.

Cette commission, présidée par M. Maes, s'est réunie cinq fois en 2007. Elle a discuté du projet de mandat de la Commission Européenne concernant la révision de la norme de base EN 60335-1 pour tenir compte des usagers plus faibles (enfants, moins valides).

Elle a voté négativement sur le projet d'amendement 2 à la EN 60335-2-27 parce que ce projet permettait aux bancs solaires une limite de 1 W/m<sup>2</sup>, ce qui était en contradiction avec les recommandations du SCCP ("Scientific Committee on Consumer Products") de la Commission Européenne.

Deux experts, M. Dieryckx et Mme Baert se sont inscrits dans le groupe de travail 6 du CLC/TC 61 pour étudier les conséquences de la nouvelle directive européenne 2006/42/EC sur les Machines.

La commission 59/61 a soutenue la proposition d'une réunion de conciliation au Cenelec à laquelle M. Cremers et M. Dijkstra ont assisté, au sujet de l'appel de la Grande Bretagne contre la ratification de l'amendement AC de la EN 60335-2-76 Electrificateurs de clôtures.

M. Maes et M. Crevecoeur suivent les travaux du groupe de travail 5 du CLC TC 61 "Beauty care electrical equipment".

La commission 59/61 a émis plusieurs demandes d'éclaircissement à la CEI 61, notamment sur les essais de l'isolation (§ 13.2 et 16.3) et des moteurs à rotor bloqué (§ 19.7). Suite à la réponse du Président de la CEI 61, la commission 59/61 a envoyé des souhaits de modification de la norme 60335-1.

Elle a aussi envoyé à la CEI un "Provisional Test Schedule" au sujet des bains à pieds (60335-2-32 footspas)

Il a fallu voter, dans cette commission 59/61, sur le rapport de l'Ad Hoc WG "EN 60335-2-27 UV appliances" pour approuver ou non l'annexe BB sur la classification des bancs solaires en types UV 1 à 5 comme "informative" ou "normative"; cependant ce vote n'a pas permis de trouver une majorité suffisante et le CEB a dû, suivant son règlement intérieur, envoyer une abstention.

Elle a également envoyé des commentaires sur le prA1 de la EN 60335-2-27 Appareils d'exposition de la peau aux rayonnements ultraviolets et infrarouges.

M. Vancoppenolle a activement pris part, comme représentant belge à la réunion CEI/TC 61D les 25 et 26 septembre 2007 à Francfort et du CLC/TC 61 à Berlin les 20 et 21 novembre 2007.

<b>CE 62 : EQUIPEMENTS ELECTRIQUES DANS LA PRATIQUE MEDICALE</b>	ACTIVE	ST 4
Scope : CEI TC 62 - SC 62A - SC 62B - SC 62C - SC 62D et CENELEC TC 62	Président: J. GORIS	

En 2007, la commission d'études 62 s'est réunie les 14 mars, 20 juin et 17 octobre sous la présidence de Monsieur Goris.

Au cours des réunions les documents de travail des comités suivants ont été examinés, à savoir TC 62, SC 62A, SC 62B, SC 62C, SC 62D et CENELEC TC62. Les experts des hôpitaux, entreprises et autorités publiques (affaires économiques et AFCN) ont assuré le suivi de la législation européenne et nationale.

En 2007, dans le cadre de la révision des notes techniques, la commission d'études a créé un nouveau BE 62 GT 4 chargé spécifiquement de l'étude des installations électriques dans des locaux à usage médical, afin de décharger quelque peu le BE 62 GT 1. Parmi les membres de ce GT, figurent des experts de la commission d'études 64 étant donné leur expérience dans le domaine des installations électriques. Suite à cette réorganisation de la charge de travail, le BE62 GT 1 espère pouvoir terminer plus rapidement la révision des autres chapitres de la note technique T013.

Etant donné la complexité des législations et des normes relatives aux locaux à usage médical, il s'avère que le marché doit impérativement disposer des documents d'accompagnement techniques et de guides.

<b>CE 64 : INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET PROTECTION CONTRE LES CHOCES ELECTRIQUES</b>	ACTIVE Président: K. WOUTERS	ST 1
Scope : CEI TC 64 et CENELEC TC 64 – SC 64A – SC 64B et BTTF 62-3		

Domaine : les installations électriques dans les bâtiments et les mesures de protection contre les chocs électriques.

En 2007, la commission plénière s'est réunie six fois et le groupe de travail GT1 trois fois.

L'année 2007 a vu le passage du flambeau de la présidence de M. Daelmans (animateur du GT1 de cette commission 64 depuis sa création en 1991 (126 réunions) et président de la commission plénière depuis l'an 2000) à M. Wouters.

Il est à remarquer que la commission plénière a tenu sa 100e réunion en 2007.



En plus des thèmes habituels véhiculés par les projets de normes et d'amendements internationaux (mondiaux et européens), cette commission a étudié avec l'aide de la haute Ecole Ouest-Flandres de Courtrai et Laborelec, l'influence des courants harmoniques sur la section du conducteur de neutre. Cette étude se poursuivra en 2008.

Plusieurs articles du RGIE ont été étudiés car la normalisation européenne a une influence non-négligeable sur les règles d'installation électrique, dans la mesure où, si une norme européenne est plus sévère que la réglementation nationale, cette dernière devrait être adaptée pour tenir compte de l'avancement de l'état de la technique, surtout s'il s'agit de sécurité.

Au cas où la réglementation nationale est plus sévère que les normes européennes, des demandes de "déviations A" doivent être obligatoirement introduites dans ces domaines.

En 2007, les articles du RGIE suivants ont fait l'objet de discussions pendant les réunions de cette commission ou du GT1 :

31.3, 49 .1 b), 51.02 a), 69, 70, 76, 86.08, 86.10.i, 86.10.j.2, 86.10.h, 90, 97, 101.02, 104, 104.05, 105, 135, 164 01.b, 187 01.a, 227, 242.08.2.c.1&2, 271 bis, 276 et 278.14.

La commission 64 a aussi réfléchi sur le rôle du GT1 et a constaté que les membres actifs étaient les mêmes que ceux de la commission plénière.

Les déviations A étant de toute façon du ressort de la commission plénière, et les discussions sur le RGIE devant s'ouvrir à d'autres experts qu'uniquement les membres du CEB, la commission 64 a proposé que ces discussions sur le RGIE soient confiées à un sous-groupe permanent du GTM 86 du SPF Economie/SPF Emploi et Travail.

La commission 62 (voir ci-dessus) a créé un groupe de travail commun avec la commission 64 pour rédiger un guide d'installation dans le domaine médical.

M. Wouters a représenté le CEB aux réunions du comité technique TC 64 et des sous-comités SC 64A et SC 64B lors de l'année 2007.

M. Haesebrouck s'est inscrit au CLC/SC 64B WG215 Luminaires & lighting installations - Coupler and boxes for luminaires".

<b>CE 65 : MESURE ET COMMANDE DANS LES PROCESSUS INDUSTRIELS</b>	ACTIVE Président: G. DE CONINCK	ST 1
Scope : CEI TC 65-SC 65A – SC 65B – SC 65C-SC 65E en CENELEC TC 65CX - BTWG 109-2		

Domaine : les mesures et la conduite (pilotage) des processus industriels.

La présidence a été assurée par M. De Coninck.

Cette commission travaille actuellement par correspondance.

<b>CE 66 : SECURITE DES APPAREILS DE MESURE, DE COMMANDE ET DE LABORATOIRE</b>	ACTIVE Président: D. SEGERS	ST 2
Scope : CEI TC 66		

Ce comité d'études n'a pas tenu de réunion au CEB.

Les votes et commentaires relatifs aux projets du CENELEC et de la CEI ont été faits de manière électronique par e-mail.

<b>CE 68 : MATERIAUX MAGNETIQUES TELS QU'ALLIAGES ET ACIERS</b>	INFOGROUPE	ST 2
Scope : CEI TC 68		

Gestion administrative des documents de la CEI.

<b>CE 69 : VEHICULES ROUTIERS DESTINES A CIRCULER SUR LA VOIE PUBLIQUE ET CHARIOTS DE MANUTENTION ELECTRIQUES</b>	ACTIVE Président: P. VAN DEN BOSSCHE	ST 2
Scope : CEI TC 69 et CENELEC TC 69X		

Gestion administrative des documents de la CEI et du CENELEC.

<b>CE 70 : DEGRES DE PROTECTION PROCURES PAR LES ENVELOPPES</b>	INFOGROUPE	ST 2
<b>CE104 : CONDITIONS, CLASSIFICATION ET ESSAIS D'ENVIRONNEMENT</b>		
Scope : CEI TC 70 et 104		

Gestion administrative des documents de la CEI.

<b>CE 72 : COMMANDES AUTOMATIQUES POUR APPAREILS DOMESTIQUES</b>	ACTIVE Président: W. DE KESEL	ST 1
Scope : CEI TC 72 et CENELEC TC 72		

Gestion administrative des documents de la CEI et du CENELEC et publication des transpositions belges des normes européennes.

<b>CE 73 : COURANTS DE COURT-CIRCUIT</b>	INFOGROUPE	ST 1
Scope : CEI TC 73		

Gestion administrative des documents de la CEI et du CENELEC et publication des transpositions belges des normes européennes.

<b>CE 76 : SECURITE DES RAYONNEMENTS OPTIQUES ET MATERIELS LASER</b>	INFOGROUPE	ST 1
Scope : CEI TC 76 et CENELEC TC 76		

Gestion administrative des documents de la CEI et du CENELEC et publication des transpositions belges des normes européennes.

<b>CE 77 : COMPATIBILITE ELECTROMAGNETIQUE (CEM)</b>	ACTIVE Président: E. DE JAEGER	ST 1
Scope : CEI TC 77 - SC 77A et CENELEC TC 210		

Domaine : perturbations conduites ou rayonnées causées par les réseaux ou les autres appareils, ainsi que l'immunité à ces perturbations (compatibilité électromagnétique).

Cette commission regroupe tous les sujets ayant trait à la compatibilité électromagnétique.

Les présidents M. Detrez pour les phénomènes hautes fréquences et M. De Jaeger pour les phénomènes basses fréquences conduisent les travaux dans les réunions communes, chacun présidant la séance selon les sujets abordés.

Deux réunions ont été tenues en 2007 pour préparer la réunion du CLC/TC 210 à Prague en mai 2007, les réunions CISPR, CISPR/I, TC77 et SC77A à Sydney, et la réunion CLC/TC 210 à Bruxelles en décembre 2007. M. Detrez a participé à ces réunions comme représentant du CEB ; M. De Vré a également participé à la réunion du CLC/TC210 à Bruxelles.

Les thèmes importants traités en 2007 touchaient notamment aux mesures "in situ" (CISPR 16-2-5), aux équipements "multimédia" (CISPR 32 et 35), aux équipements "ISM" (Industriels, scientifiques et médicaux, CISPR 11), aux équipements informatiques (EN 55024), aux perturbations et harmoniques basses fréquences (CEI 61000-3-2) et aux "Power line Telecommunications" (CISPR 22).

De nombreux commentaires ont été proposés, entre autres, par le professeur Catrysse, (sur une proposition de la CEI 65A), MM. De Vré (notamment sur les méthodes de référence en vue de l'attestation de conformité des produits aux normes EMC), Detrez (EN 55011) et De Jaeger (EN 61000-4-30).

Ces commentaires ont fait l'objet de discussion et ont été envoyés, après la formation d'un consensus, à la CEI et au CENELEC.

Des membres de la Commission participent aussi directement aux travaux de différents groupes de travail (SC77A WG1, WG8 et WG9, CISPR/I WG2, WG3, WG4, et PT-PLT, JTF CISPR/I&H)

<b>CE 77B : PHENOMENES HAUTE FRE- QUENCE (CEM)</b>	ACTIVE Président: J-L DETREZ	ST 1
Scope : CEI SC 77B - CISPR - CISPR/A - CISPR/B - CISPR/D - CISPR/F - CISPR/H - CIPSR/I - CISPR/S - ACEC et CENELEC TC 210		

Voir texte ci-dessus.

<b>CE 77C : PHENOMENES TRANSITOIRES DE FORTE INTENSITE</b>	INFOGROUPE	ST 1
Scope : CEI SC 77C et CENELEC TC 210		

Gestion administrative des documents de la CEI et du CENELEC et publication des transpositions belges des normes européennes.

<b>CE 78 : TRAVAUX SOUS TENSION</b>	INFOGROUPE	ST 4
Scope : CEI TC 78 et CENELEC TC 78		

Le comité d'études TC 78 de la CEI prépare des normes couvrant l'outillage, les matériels et dispositifs utilisés pour effectuer des travaux sous tension ainsi que des prescriptions qui s'appliquent à leurs caractéristiques fonctionnelles, aux précautions d'emploi et à leur entretien. Ce comité d'études est responsable de 5 groupes de travail et de 19 équipes de projet.

Au niveau du CENELEC, les activités du TC 78 sont similaires à celles du comité d'études TC 78 de la CEI (vote parallèle) et concernent principalement la directive relative aux équipements de protection individuelle.

Gestion administrative des documents de la CEI et du CENELEC et diffusion aux membres intéressés.

<b>CE 79 : SYSTEMES D'ALARME</b>	ACTIVE Président: W. HUYSMANS	ST 2
Scope : CEI TC 79 et CENELEC TC 79		

La commission s'est réunie quatre fois sous la présidence de M. Huysmans (les 1<sup>er</sup> mars, 7 juin, 18 septembre et 4 décembre 2007).

Divers groupes de travail de cette commission ont travaillé sur diverses notes techniques destinées au système de certification Incert.

Le GT T 014 a analysé la compatibilité de la note technique avec les normes européennes existantes afin de rester conforme aux dites normes.

Le GT T 015 a préparé la nouvelle version de la note technique T 015/2. Cette version ne comprendra que la partie de l'installation. La partie administrative de l'ancienne version sera ajoutée au règlement de certification des entreprises de sécurité.

La note technique T 018 a été publiée en 2007 - Prescriptions pour l'installation de produits spécifiques dans les systèmes d'alarme - Partie 1 : Diffuseurs de brouillard - Partie 2 : Clôtures électrifiées

La note technique relative à la certification des centrales de surveillance (T 020) a aussi fait partie des nouveaux documents.

COMMISSION D'ETUDES PCP301 - Commission technique prénormative pour les systèmes de sécurité pour des objets mobiles

Cette commission d'études a été créée au début 2007 afin de publier les notes techniques relatives au secteur automobile de Incert (en parallèle avec la commission d'études 79 qui se charge des documents relatifs au secteur bâtiment).

La commission s'est réunie quatre fois sous la présidence de M. Verbaeys (les 10 janvier, 22 janvier, 2 février et 26 février 2007).

Cinq documents y ont été préparés :

T 021A, T 021B, T 021C, T 021D et T 022.

Les 4 premiers documents se rapportent aux 4 cahiers de charges spécifiques se rapportant à l'immobilisation du véhicule, à l'alarme utilisant une sirène, à un système après vol qui agit sur le moteur en réduisant la vitesse et aux systèmes de localisation du véhicule.

Le dernier document se rapporte aux installateurs de systèmes.

<b>CE 80 : MATERIELS ET SYSTEMES DE NAVIGATION ET DE RADIOCOMMUNICATION MARITIMES</b>	ACTIVE Président: F. PLOEGAERT	ST 2
Scope : CEI TC 80		

Gestion administrative des documents de la CEI.

<b>CE 81 : PROTECTION CONTRE LA Foudre</b> <b>CE 37A : DISPOSITIFS DE PROTECTION BASSE TENSION CONTRE LES SURTENSIONS</b>	ACTIVE Président: F. SARTEEL	ST 2
Scope : CEI SC 37A et TC 81 et CENELEC TC 37A et TC 81X		

La commission s'est réunie une fois, le 10 décembre 2007, sous la présidence de M. Bouquegneau (Monsieur Sardeel étant momentanément en incapacité de présider). Les documents internationaux y ont été discutés.

En 2007, un groupe de travail a été créé dans la commission chargé d'examiner le problème de l'utilisation des armatures en béton armé comme éléments d'un système de protection contre la foudre. La CNC-CSTC participera aux travaux en tant qu'expert.

Un des buts de ce groupe de travail est de réaliser un guide en 2008.

A signaler : M. Bouquegneau a organisé aux facultés universitaires de Mons, le 7 juin 2007, une journée d'étude "Protection contre la foudre". Cette manifestation a eu un franc succès.

<b>CE 82 : SYSTEMES DE CONVERSION PHOTOVOLTAIQUE DE L'ENERGIE SOLAIRE</b>	INFOGROUPE	ST 2
Scope : CEI TC 82 et CENELEC TC 82		

Ce comité d'études d'études n'a pas tenu de réunion au CEB.

Les votes et commentaires relatifs aux projets du CENELEC et de la CEI ont été faits de manière électronique par e-mail.

<b>CE 85 : EQUIPEMENT DE MESURE DES GRANDEURS ELECTRIQUES ET ELECTROMAGNETIQUES</b>	INFOGROUPE	ST 2
Scope : CEI TC 85		

Gestion administrative des documents de la CEI.



<b>CE 86 : FIBRES OPTIQUES (SYSTEMES)</b>	ACTIVE Président: R. HELVENSTEIN	ST 4
Scope : CEI TC 86 - SC 86A et CENELEC TC 86A		

Cette commission d'études nationale travaille par correspondance et ne s'est pas réunie en 2007. Les positions belges ont été formulées par voie électronique. En 2007 le TC 86A du CENELEC a accordé une attention particulière au document "FTTX Guideline". De plus la complémentarité entre la directive relative aux produits de Construction et les normes concernant les câbles de communication a été examinée en vue de concrétiser les exigences essentielles de cette directive.

Un "groupe de travail mixte" CLC TC 46X et TC 86A a finalisé la version définitive des différentes méthodes d'essai aux rayons UV et résistance au feu. Au niveau de la CEI, le comité d'études SC 86A participe aux activités de plusieurs autres organismes, notamment ITU-T, ISO-IEC JTC1/SC25, CENELEC TC 86A, IEEE 1222. Au cours de la réunion de Saint-Etienne (9 octobre 2007) les quatre groupes de travail suivants ont présenté leurs activités :

- GT 1 : Fibres and associated measuring methods
- GT 3 : Cables
- GTM 4 (SC 86A/CE 7) Optical cables along electrical power lines
- GTM 8 (SC 86B/SC 86A) Overlapping issues

<b>CE 86B : DISPOSITIFS D'INTERCONNEXION ET COMPOSANTS PASSIFS A FIBRES OPTIQUES</b>	ACTIVE Président: B. BAREEL	ST 4
Scope : CEI SC 86B et CENELEC TC 86BXA		

Le comité d'études SC 86B est composé de 164 experts représentant 41 pays. Ce comité dispose de 4 groupes de travail (dont le plus grand compte entre 30 et 50 experts). En 2007, 33 documents ont fait l'objet d'un cycle de maintenance. Ce comité se réunit deux fois par an en séance plénière étant donné le gros volume de documents à traiter.

Au niveau européen, la 44ème réunion du CLC/TC 86BXA (Fibre Optic Connectors & Passive components) a eu lieu à Krakow du 22 au 24 mai 2007 avec un ordre du jour très chargé (20 points au total).

Monsieur Daems a représenté le CEB à la réunion du SC 86B à Krakow. Au niveau belge, cette commission travaille par correspondance et ne s'est pas réunie en 2007.

<b>CE 86C : SYSTEMES ET DISPOSITIFS ACTIFS A FIBRES OPTIQUES</b>	INFOGROUPE	ST 4
Scope : CEI SC 86C		

Gestion administrative des documents de la CEI et diffusion aux membres intéressés.

<b>CE 87 : ULTRASONS</b>	INFOGROUPE	ST 4
Scope : CEI TC 87		

Gestion administrative des documents de la CEI et diffusion aux membres intéressés.

<b>CE 88 : SYSTEMES A TURBINES EOLIENNES</b>	INFOGROUPE	ST 2
Scope : CEI TC 88 et CENELEC TC 88		

Gestion administrative des documents de la CEI et du CENELEC

<b>CE 90 : SUPRACONDUCTIVITE</b>	INFOGROUPE	ST 4
Scope : CEI TC 90		

Gestion administrative des documents de la CEI et diffusion aux membres intéressés.

<b>CE 91 : TECHNIQUES D'ASSEMBLAGES DES COMPOSANTS ELECTRONIQUES</b>	INFOGROUPE	ST 4
Scope : CEI TC 91		

Gestion administrative des documents de la CEI et diffusion aux membres intéressés.

<b>CE 93 : AUTOMATISATION DE LA CONCEPTION</b>	INFOGROUPE	ST 1
Scope : CEI TC 93		

Gestion administrative des documents de la CEI.

<b>CE 94 : RELAIS ELECTRIQUES DE TOUT-OU-RIEN</b>	INFOGROUPE	ST 2
Scope : CEI TC 94 et CENELEC TC 94		

Gestion administrative des documents de la CEI et du CENELEC.

<b>CE 95 : RELAIS DE MESURE ET DISPOSITIFS DE PROTECTION</b>	INFOGROUPE	ST 2
Scope : CEI TC 95		

Gestion administrative des documents de la CEI.

<b>CE 96 : PETITS TRANSFORMATEURS, BOBINES D'INDUCTANCE, BLOCS D'ALIMENTATION ET PRODUITS ANALOGUES</b>	INFOGROUPE	ST 2
Scope : CEI TC 96		

Gestion administrative des documents de la CEI.

<b>CE 97 : INSTALLATIONS ELECTRIQUES POUR L'ECLAIRAGE ET LE BALISAGE DES AERODROMES</b>	ACTIVE Président: R. MAES	ST 2
Scope : CEI TC 97 et CENELEC TC 97		

Gestion administrative des documents de la CEI et du CENELEC.

<b>CE 99 : CONCEPTION DE SYSTEMES ET MISE EN OEUVRE D'INSTALLATIONS ELECTRIQUES DE PUISSANCE DE TENSION NOMINALE &gt;1kV</b>	INFOGROUPE	ST 1
Scope : CEI TC 99 et CENELEC TC 99X et BTTF 62-3		

Domaine : la conception des systèmes et la mise en œuvre d'installations électriques de puissance dont la tension nominale est supérieure à 1 kV en courant alternatif et supérieure à 1,5 kV en courant continu.

Cette commission a travaillé par correspondance en 2007.

<b>CE100 : SYSTEMES ET APPAREILS AUDIO, VIDEO et MULTIMEDIA</b>	INFOGROUPE	ST 4
Scope : CEI TC 100 – TA1 – TA2 – TA3 – TA4 – TA5 – TA6 – TA7 – TA8		

Gestion administrative des documents de la CEI et diffusion aux membres intéressés.

<b>CE101 : ELECTROSTATIQUE</b>	INFOGROUPE	ST 2
Scope : CEI TC 101		

Gestion administrative des documents de la CEI.

<b>CE103 : MATERIELS EMETTEURS POUR LES RADIOCOMMUNICATIONS</b>	INFOGROUPE	ST 4
Scope : CEI TC 103		

Gestion administrative des documents de la CEI et diffusion aux membres intéressés.

<b>CE105 : TECHNOLOGIES DES PILES A COMBUSTIBLE</b>	INFOGROUPE	ST 4
Scope : CEI TC 105		

Gestion administrative des documents de la CEI.

<b>CE106: METHODES D'EVALUATION DES CHAMPS ELECTRIQUES, MAGNETIQUES ET ELECTROMAGNETIQUES EN RELATION AVEC L'EXPOSITION HUMAINE</b>	ACTIVE Président: J. HOEFFELMAN	ST 4
Scope : CEI TC 106 et CENELEC TC 106X		

Vingt huit membres participent aux activités de cette commission belge. En 2007, cette commission n'a pas tenu de réunion. Elle a travaillé uniquement par correspondance afin de déterminer les positions belges.

Le CLC/ TC 106X a tenu sa réunion annuelle à Limassol le 28 mars 2007. Les décisions du CLC/BT 129 relatives au domaine d'activité du TC 106 de la CEI ont été évaluées. Lors de cette réunion 8 groupes de travail ont commenté leurs activités.

Le comité d'études TC 106 de la CEI a tenu sa réunion annuelle le 1<sup>er</sup> novembre 2007. Cinq groupes de travail ont présenté leurs activités. La collaboration avec le CLC/TC 106X, l'IEEE et les liaisons existantes avec les TC 17C, TC 29 et CISPR/A ont été détaillées. Une liaison « catégorie D » va être créée avec l'IEEE TC 34 pour la maintenance de la norme 62209-1.

<b>CE107 : GESTION DES PROCESSUS POUR L'AVIONIQUE</b>	INFOGROUPE	ST 4
Scope : CEI TC 107 et CENELEC TC 107X		

Gestion administrative des documents de la CEI et diffusion aux membres intéressés.

<b>CE108 : SECURITE DES APPAREILS ELECTRONIQUES DANS LE DOMAINE DE L'AUDIO, VIDEO, DU TRAITEMENT DE L'INFORMATION DES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION</b>	ACTIVE Président: L. DE VOLDER	ST 2
Scope : CEI TC 108 et CENELEC TC 108		

La commission a tenu deux réunions sous la présidence de M. De Volder (les 15 mai et 20 novembre 2007).

Lors de la réunion du 15 mai, les documents provenant de la CEI ont été étudiés minutieusement. Un document a tout particulièrement retenu l'attention des membres :100/1224A/CD : dans ce document, le paragraphe 2 traitant des écrans TV basés sur une nouvelle technologie est très important (TV CRT based).

M. De Volder a également fait une présentation se rapportant aux standards relatifs aux dangers des chocs électriques (TC108 Hazard Based Standard – Electric Shock Hazard). Une projection d'un document au format original A3 a été projetée et l'explication des différents éléments entrant en ligne de compte a été faite.

Lors de la réunion du 20 novembre, la suite des travaux du groupe de travail Wallington HBSDT a été analysée.

La réunion CLC/TC108 des 27 et 28 novembre 2007 a été préparée.

Lors de cette réunion, M. De Volder a fait le compte rendu de l'évolution des travaux du meeting du HBSDT tenu à Northbrook, USA, du 29 octobre au 2 novembre 2007 (Wallington HBSDT).

Note : Différents teams interviennent dans ces travaux. Ce sont :

- Chemical team
- Electric Shock team
- Fire team
- Integration team
- Mechanical team
- Burn team
- Radiation team
- TRF team

<b>CE109 : COORDINATION DE L'ISOLEMENT POUR LE MATERIEL A BASSE TENSION</b>	INFOGROUPE	ST 1
Scope : CEI TC 109		

Ce comité d'études a travaillé par correspondance en 2007.

<b>CE110 : DISPOSITIFS D'AFFICHAGE A PANNEAUX PLATS</b>	INFOGROUPE	ST 4
Scope : CEI TC 110		

Gestion administrative des documents de la CEI et diffusion aux membres intéressés.

<b>CE111 : ENVIRONNEMENT</b>	ACTIVE	ST 1
Scope : CEI TC 111 - ACEA et CENELEC TC111X - BTF 116-3	Président: R. MAQUESTIAU	

Domaine : les questions environnementales en liaison avec les produits électrotechniques et électroniques. Au niveau européen il s'agit plus particulièrement de fournir les normes pour répondre aux exigences des Directives WEEE, RoHS et EuP.

M. Maquestiau a présidé cette commission qui s'est réunie à trois reprises au CEB.

La question de la reproductibilité des mesures des substances toxiques dans les produits finis, surtout dans le cas du chrome VI et des composés bromés sont un des sujets débattus dans cette commission.

Messieurs Maquestiau et Maréchal ont participé comme représentants belges à la réunion du CLC/TC 111 de mars 2007 à Bruxelles.

Messieurs Detrez et Dewitt ont pris part à la réunion CEI 111 d'octobre à Paris. Un de leur mandat a été d'approuver le passage du stade "CD" au stade "CDV" (committee Draft for Voting) de la future norme CEI 62430 "Environmental conscious design for electrical and electronic products and systems".

M. De Schryver s'est inscrit au CEI 111 WG HWG4 : "Recycling, reuse and recovery". Il est aussi membre du CEI WG1 "Material Declaration for electrical and electronic equipment".

Rappelons que M. Detrez et M. De Schryver sont membres du CEI 111 WG2 "Environmentally conscious design for electrical and electronic products and systems" et que Mme Goossens et M. De Schryver sont membres du CEI 111 WG3 "Test methods of hazardous substances".

M. Detrez est en outre membre du CEI PT HWG3 "Sample disjointment".

<b>CE112 : EVALUATION ET QUALIFICATION DES MATERIAUX ET DES SYSTEMES D'ISOLATION ELECTRIQUE</b>	INFOGROUPE	ST 2
Scope : CEI 112		

Gestion administrative des documents de la CEI et du CENELEC

<b>CE113 : NORMALISATION DE LA NANOTECHNOLOGIE POUR LES PRODUITS ET SYSTEMES ELECTROTECHNIQUES ET ELECTRIQUES</b>	INFOGROUPE	ST 1
Scope : CEI 113		

Domaine : la nano technologie appliquée aux capteurs nano-structurés, à la nano-électronique, aux appareils opto-électroniques, à l'électronique organique, aux matériaux magnétiques, aux appareils à fréquence radio, aux propriétés électrotechniques des nano-tubes et des nano-fils, aux piles à combustibles et appareils électromédicaux.

Gestion administrative des documents de la CEI.

<b>CE114 : Marine energy - Wave and tidal energy converters</b>	INFOGROUPE	ST 2
Scope : CEI 114		

Gestion administrative des documents de la CEI.

<b>CE204 : SECURITE D'EQUIPEMENT DE PULVERISATION ELECTROSTATIQUE</b>	INFOGROUPE	ST 1
Scope : CENELEC TC204		

(Voir CE 31)

Gestion administrative des documents du CENELEC.

<b>CE205 : SYSTEMES ELECTRONIQUES POUR LES FOYERS DOMESTI- QUES ET LES BATIMENTS</b>	ACTIVE Président: R. BOTHE	ST 2
Scope : CENELEC TC205 et ISO/CEI JTC1/SC 25/WG1		

La commission d'études s'est réunie les 7 mai et 4 octobre 2007 sous la présidence de Monsieur Bothe.

Au cours de la réunion du 7 mai, la réunion CLC/TC205 des 14 et 15 mai a été préparée.

Les travaux ont surtout porté sur l'examen de la série des projets EN 50491 qui remplaceront la EN 50090-2-2.

La position commune belge a également été fixée afin d'être défendue lors de la réunion CENELEC.

Certains documents en rapport avec le JTC 1/SC 25/WG 1 ont été analysés. Ces documents émanaient de la Chine, du Japon et de la Corée.

La réunion CENELEC des 4 et 5 octobre a été préparée le 4 octobre. Cette réunion a été tenue dans les locaux du CENELEC.

MM. Bothe, Demarest et De Kesel ont pris part à ces réunions du CENELEC.

M. Bothe était le porte-parole de la délégation.

<b>CE205A : SYSTEMES DE COMMUNICATION PAR LE RESEAU ELECTRIQUE BASSE TENSION</b>	ACTIVE Président: P. LOTS	ST 2
Scope : CENELEC SC205A		

Gestion administrative des documents du CENELEC.

Les votes et commentaires relatifs aux projets du CENELEC ont été faits de manière électronique.

<b>CE206 : APPAREILS GRAND PUBLIC ET SOUS-SYSTEMES ASSOCIES POUR LES LOISIRS ET L'INFORMATION</b>	INFOGROUPE	ST 4
Scope : CENELEC TC 206		

Le CLC/TC 206 a tenu sa réunion à Genève le 18 janvier 2007.

Parmi les questions abordées citons :

- la pression politique accrue relative aux moyens de protection
- les routeurs de transmissions par satellite dans les résidences individuelles (Single dwelling units)
- la possibilité d'une nouvelle norme concernant les routeurs de transmissions par satellite dans les résidences multiples (Multiple dwelling units)
- les opportunités éventuelles dans le cadre d'une collaboration avec le CENELEC-JISC

Au niveau national, la gestion administrative des documents du CENELEC et leur diffusion aux membres intéressés est assurée.

<b>CE209 : RESEAUX CABLES POUR SIGNAUX DE TELEVISION, DE RADIODIFFUSION SONORE ET SERVICES INTERACTIFS</b>	INFOGROUPE	ST 4
Scope : CENELEC TC 209		

Gestion administrative des documents du CENELEC et diffusion aux membres intéressés.

<b>CE210 : COMPATIBILITE ELECTROMAGNETIQUE</b>	INFOGROUPE	ST 1
Scope : CENELEC TC 210		

(Voir CE 77)

<b>CE215 : ASPECTS ELECTROTECHNIQUES DES MATERIELS DE TELECOMMUNICATION</b>	ACTIVE Président: J. WILMART	ST 2
<b>CE 48 : COMPOSANTS ELECTROMECHANIQUES ET STRUCTURES MECANIQUES POUR EQUIPEMENTS ELECTRONIQUES</b>		
Scope : ISO/CEI JTC1/SC 25/WG 3 - CEI TC 48-SC 48B et CENELEC TC 215		

Cette commission a tenu une réunion sous la présidence de M. Wilmart le 11 avril pour préparer la réunion CENELEC CLC/TC215.

Aucun membre de la commission ne s'est inscrit pour cette réunion. Il n'y a pas de remarques quant à l'agenda et au contenu de la réunion CENELEC.

Les documents du JTC1/SC25/WG3 pour lesquels une action était requise ont été passés en revue.

<b>CE216 : DETECTEURS DE GAZ</b>	INFOGROUPE	ST 1
Scope : CENELEC TC 216		

(Voir CE 31)

<b>CE218 : QUALIFICATION DES ENTREPRISES D'ELECTRICITE</b>	ACTIVE Président: H. LOOGHE	ST 1
Scope : CENELEC TC 218		

Le CENELEC n'a préparé aucun document en 2007.

La commission belge est prête à intervenir quand les documents européens seront disponibles.



## **C. NOTES TECHNIQUES**

Les notes techniques sont des documents belges qui sont publiées par le CEB afin de fournir au marché local belge des guides explicatifs ou des documents prénormatifs. Il s'avère que le marché, avant de procéder au processus de normalisation normal, désire disposer soit d'un premier texte de référence soit d'un document explicatif.

In 2007, 6 notes techniques ont été publiées :

- T 015/2 : Partie 2 : Prescriptions générales relatives aux installations d'alarme intrusion (Edition 3)
- T 018 : Prescriptions pour l'installation de produits spécifiques dans les systèmes d'alarme. Partie 1 : Diffuseur de brouillard et partie 2 : clôtures électrifiées. (Ed. 1)
- T 021A : Prescriptions pour les installations de protection des objets mobiles contre le vol – Systèmes d'immobilisation IM & IA (Ed. 1)
- T 021B : Prescriptions pour les installations de protection contre le vol d'objets mobiles – Systèmes d'alarme AL & IA (Ed. 1)
- T 021C : Prescriptions pour les installations de protection des objets mobiles contre le vol – Systèmes de suivi pour véhicule TT (Ed. 1)
- T 021D : Prescriptions pour les installations de protection des objets mobiles contre le vol – Systèmes après vol AT (Ed.1)

## **D. BIBLIOTHEQUE DES NORMES ELECTROTECHNIQUES**

La bibliothèque des normes est à la disposition des personnes qui désirent consulter, sur place et de façon ponctuelle, un ensemble de normes. La bibliothèque comporte la collection complète des normes électrotechniques NBN, EN et CEI.

Comme le CEB ne dispose pas de stock de normes, il n'existe actuellement pas encore de service de prêt.

## **E. CONSULTATION ELECTRONIQUE DU CATALOGUE DES NORMES ELECTROTECHNIQUES**

La consultation on-line du catalogue sur le site web: <http://www.bec-ceb.be> est accessible depuis 2004.

La consultation est possible par l'introduction d'un simple numéro de référence ou par un moteur de recherche puissant qui donne accès aux titres des publications normatives via des critères de recherche multiples, à savoir:

- le numéro d'identification
- la commission d'études
- la date de publication du document
- des mots clé spécifiques
- des termes figurant dans le texte (moteur de recherche rapide et efficace).

L'achat en ligne des documents est possible via paiement soit:

- par carte de crédit (les documents peuvent directement être téléchargés)
- par la procédure d'acheteur "agr e", ce qui implique un contrat  crit avec le CEB (les documents peuvent alors directement  tre t l charg s et le paiement se fait apr s r ception de la facture).

## **F. SERVICES ELECTRONIQUES DESTINES AUX MEMBRES**

Les membres des commissions d' tudes du CEB disposent d'un outil informatique tr s puissant. Cette interface de communication, organis e par commission d' tudes, permet aux membres inscrits de t l charger les documents de travail 24h/24 avec possibilit  de contact interactif. Ce moteur de recherche offre aux membres des commissions d' tudes un ensemble d'informations appropri es.

Au sein du CEB une  quipe de collaborateurs administratifs se charge de la mise   jour permanente de la base de donn es centrale afin de mettre tous les documents r cents, belges, europ en (CENELEC) et internationaux (CEI),   la disposition des utilisateurs.

Le Comité Belge de Concertation pour l'évaluation de la conformité des produits dans le secteur Electrotechnique (CBCE) s'est réuni le 27 février 2007. Au cours de cette réunion, les membres ont préparé la réunion du CENELEC CCAF (CENELEC Conformity Assessment Forum) du 1<sup>er</sup> mars 2007. Un compte rendu détaillé de la réunion du CEI/CAB (Conformity Assessment Board), tenue à Berlin le 26 septembre 2006, a été donné aux membres.

Au niveau belge, les points suivants ont été abordés :

- la conclusion d'un MoU (Memorandum of Understanding). Par ce MOU, le CEB a cédé son affiliation à l'IECEE à SGS
- la présentation d'un projet de texte destiné à compléter le Règlement d'Ordre Intérieur du CEB concernant les activités du CBCE.

Par ailleurs, le CEB est propriétaire de la marque de qualité INCERT. Le Conseil d'Administration du CEB a confié la gestion d'INCERT au Comité de Gestion de la marque INCERT.

Ce comité s'est réuni les 27 mars, 21 juin, 24 septembre, 10 et 17 décembre en présence des représentants des parties prenantes du marché actifs dans les domaines de la certification de produits, des entreprises de sécurité et installations d'alarme.

En 2007, les résultats suivants ont été réalisés :

- nombre de nouveaux produits certifiés INCERT : 22
- nombre d'entreprises de sécurité certifiées INCERT: 28
- nombre de certificats INCERT pour les installations d'alarme : 13.575

Etant donné le succès des installations d'alarme certifiées INCERT dans les habitations, il a été décidé d'élargir le domaine de la marque de qualité aux domaines de la certification relative :

- à la protection d'objets mobiles
- aux centrales de surveillance

Dans cette optique, la commission de pré-normalisation PCP 301 a rédigé et fait publier les notes techniques nécessaires et les indispensables règlements ont été adaptés.

Les règlements concernant le fonctionnement de la marque de qualité INCERT ainsi que son infrastructure sont accessible au public sur le site <http://www.incert.be>  
Ce site contient également des renseignements actualisés concernant la mise en œuvre de la marque de qualité INCERT.

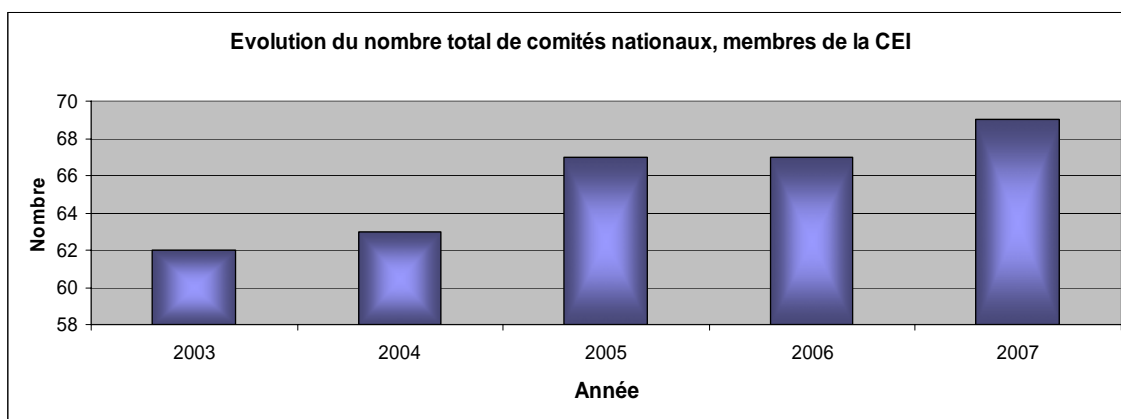
### A. NORMALISATION



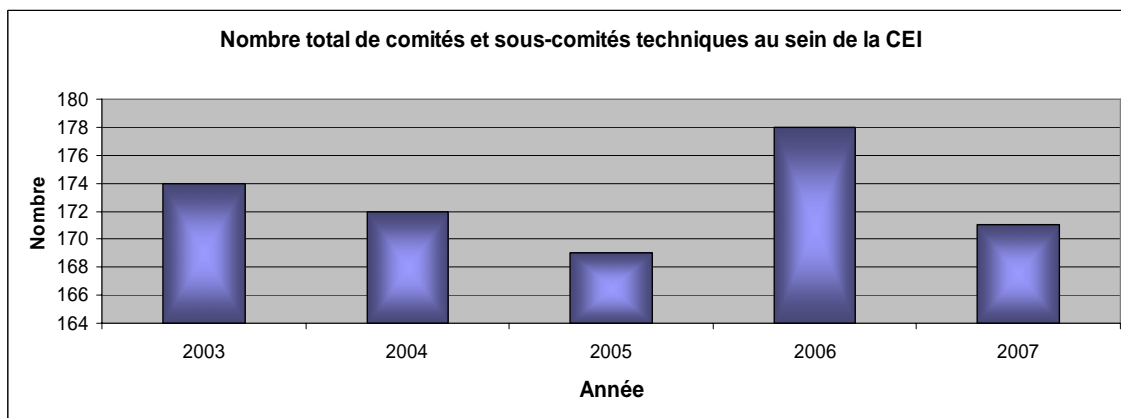
#### A1. La CEI

Au niveau international, les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des tendances constatées au cours des dernières années:

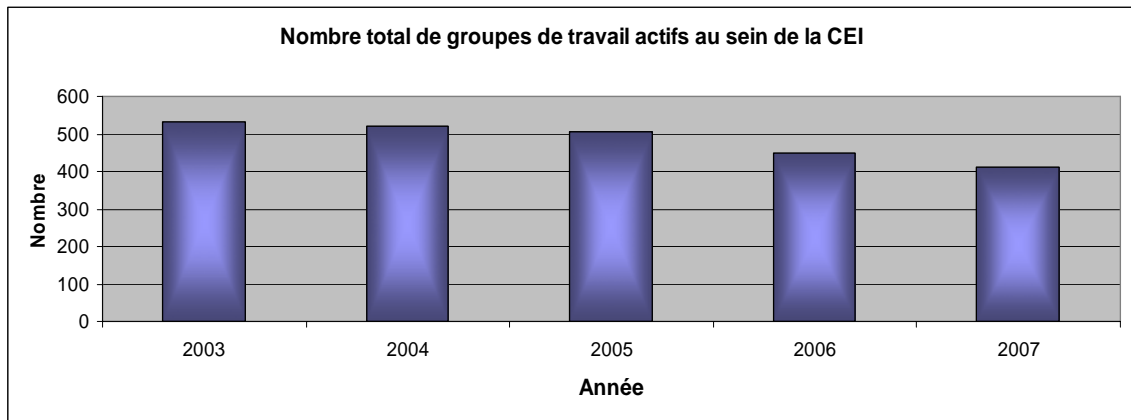
##### 1. Evolution du nombre total de comités nationaux, membres de la CEI



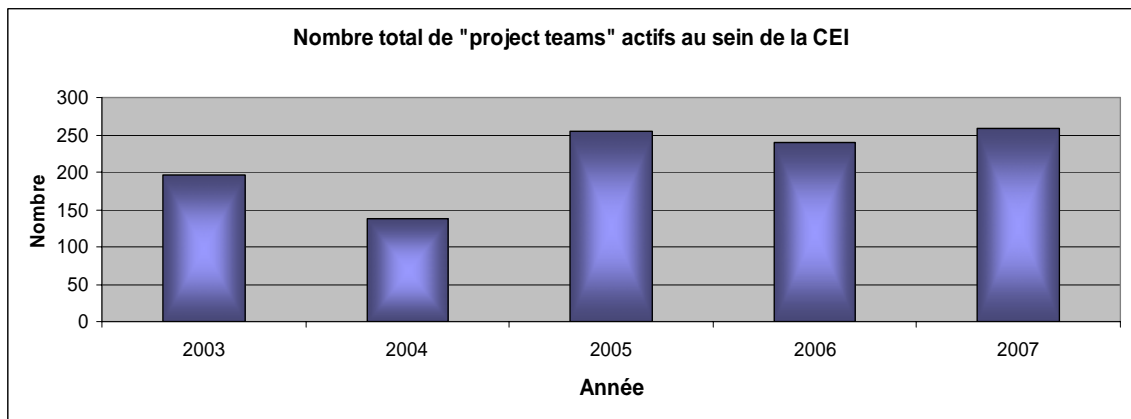
##### 2. Evolution du nombre total de comités et sous-comités techniques au sein de la CEI



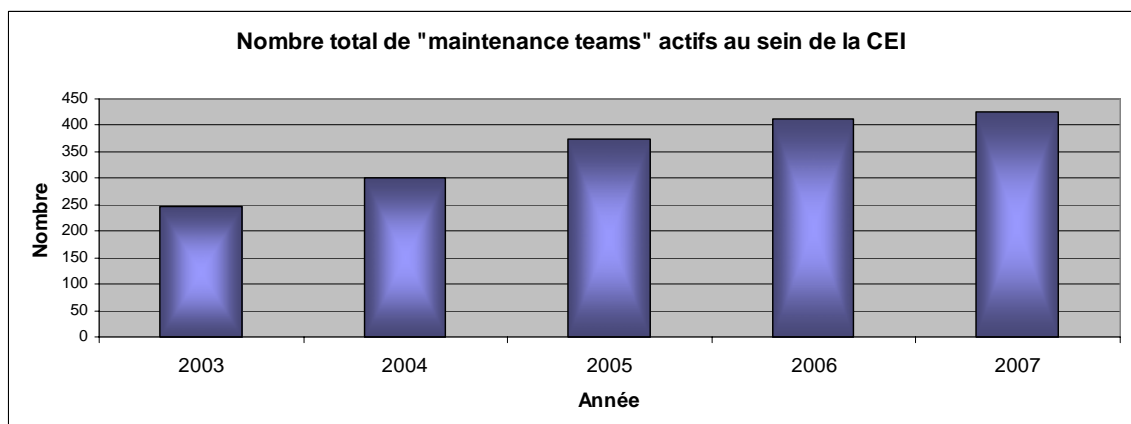
3. Evolution du nombre total de groupes de travail actifs au sein de la CEI



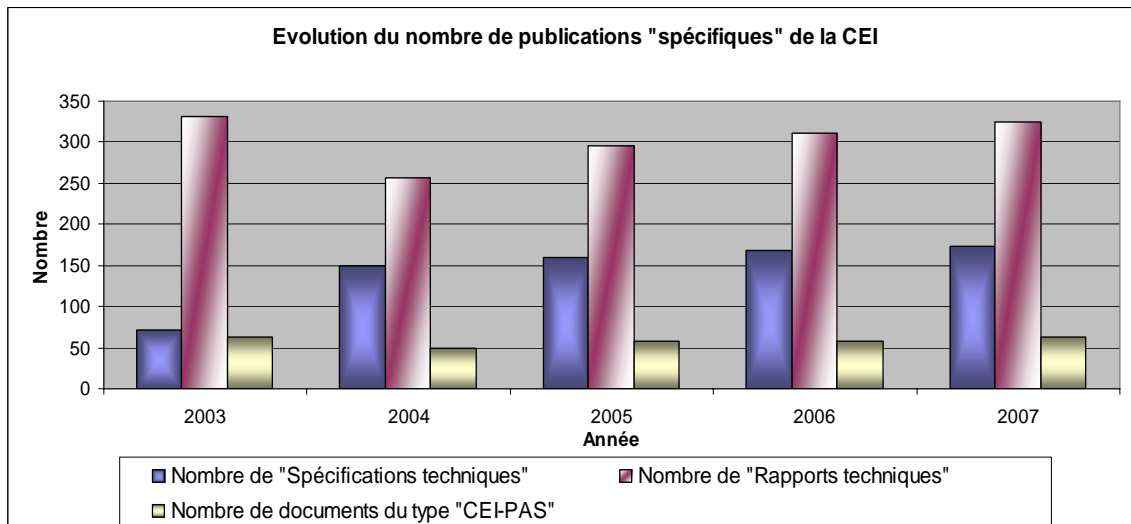
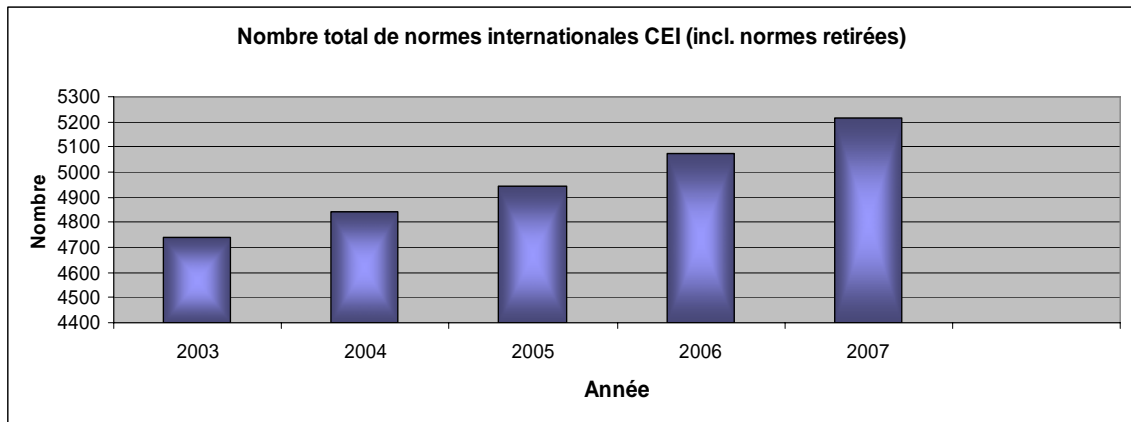
4. Evolution du nombre total de "project teams" actifs au sein de la CEI



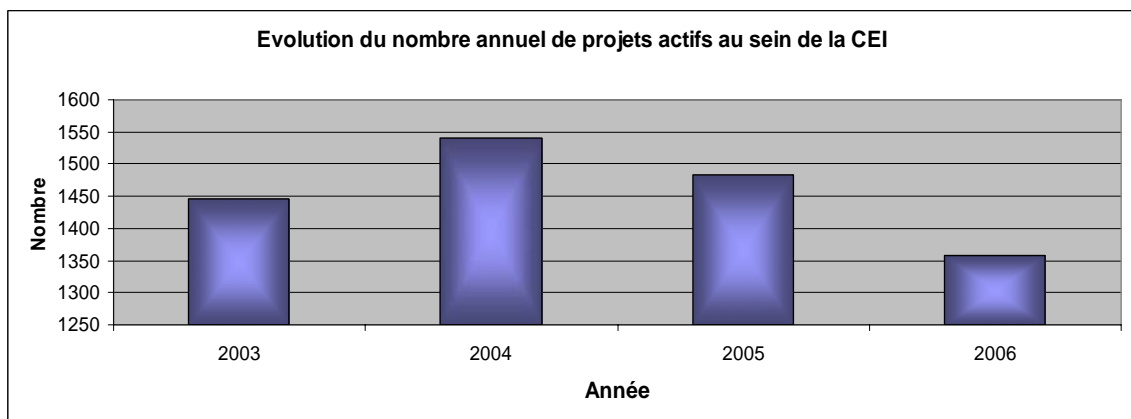
5. Evolution du nombre total de "maintenance teams" actifs au sein de la CEI



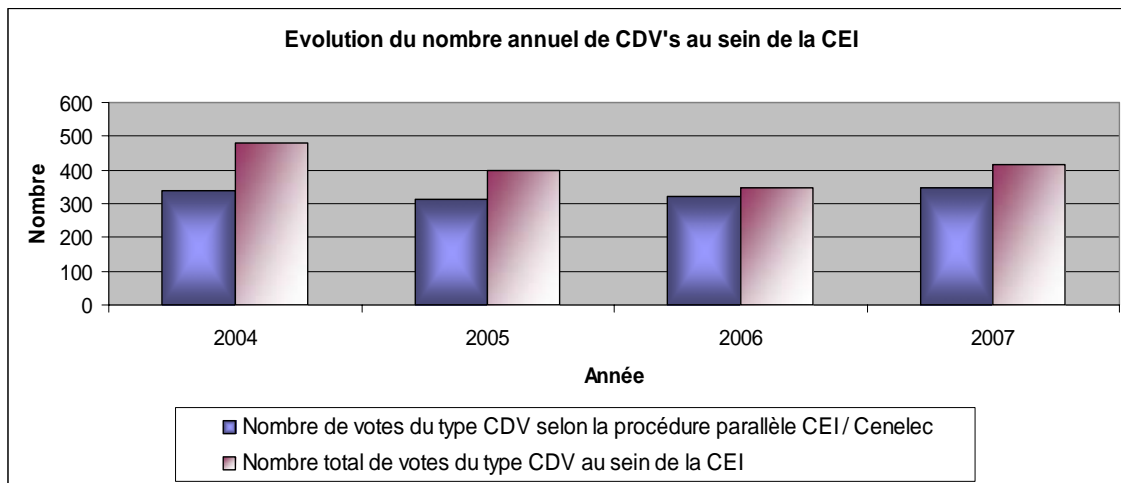
6. Evolution du nombre de publications de la CEI



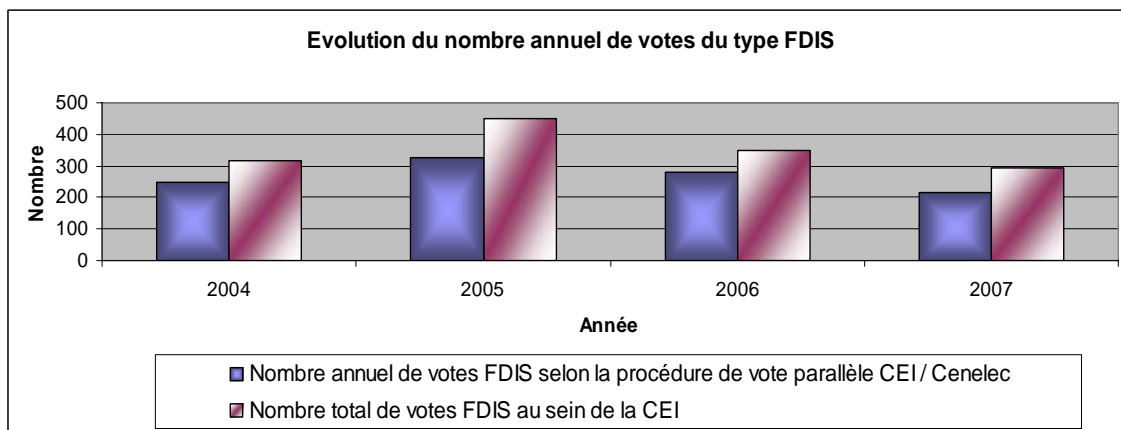
7. Evolution du nombre annuel de projets actifs au sein de la CEI



8. Evolution du nombre annuel de CDV (Committee Draft for Voting) au sein de la CEI



9. Evolution du nombre annuel de votes du type FDIS

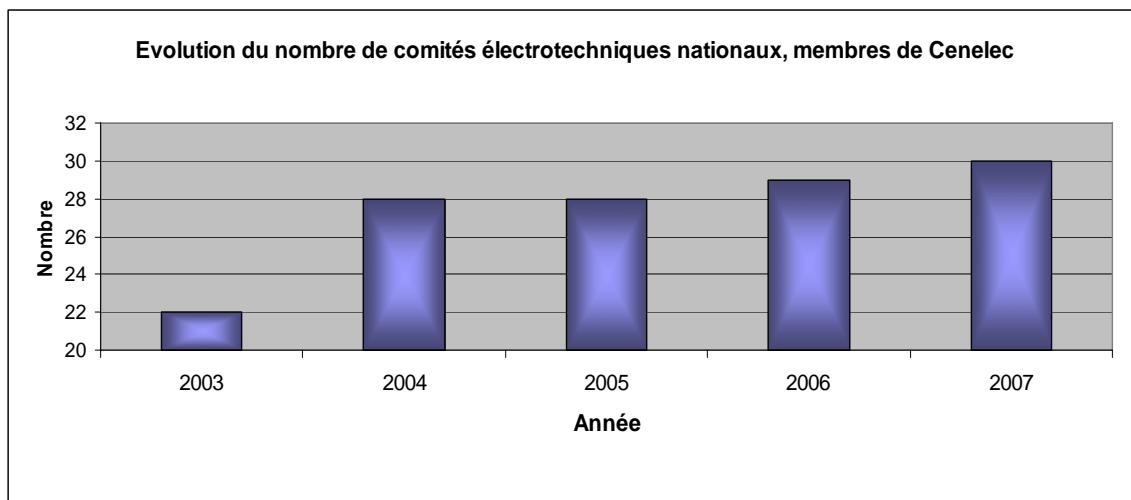




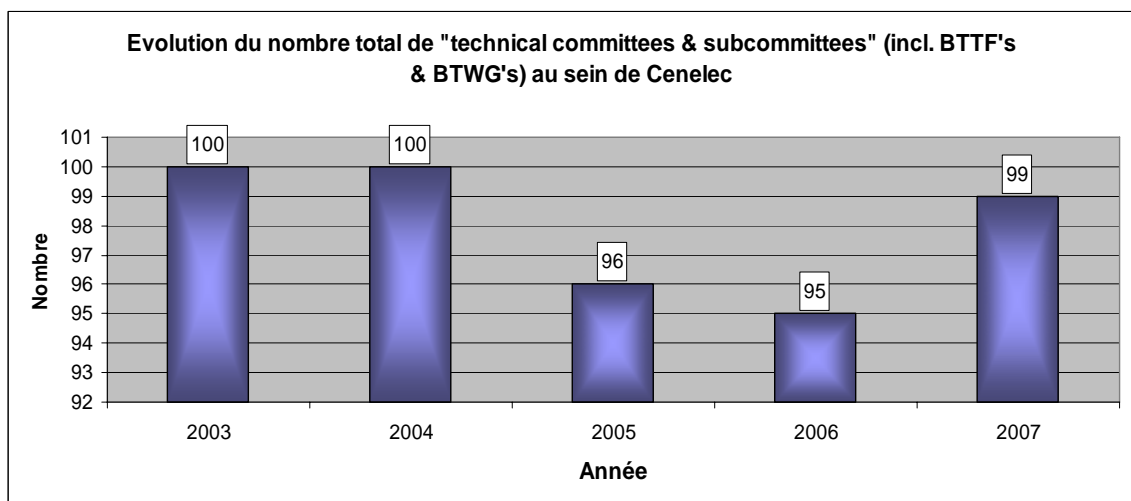
## A2. Le CENELEC

Au niveau européen, il y a lieu de constater les évolutions suivantes:

### 1. Evolution du nombre de comités électrotechniques nationaux, membres du CENELEC

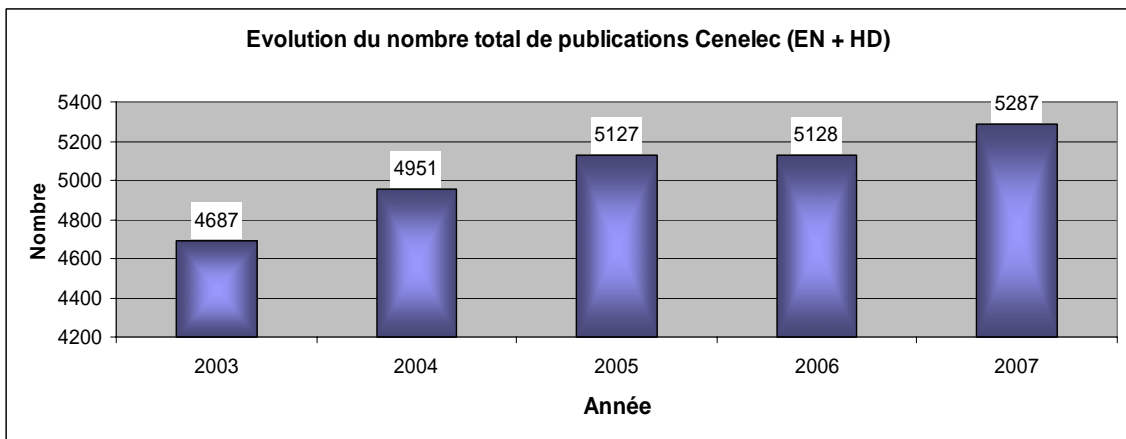
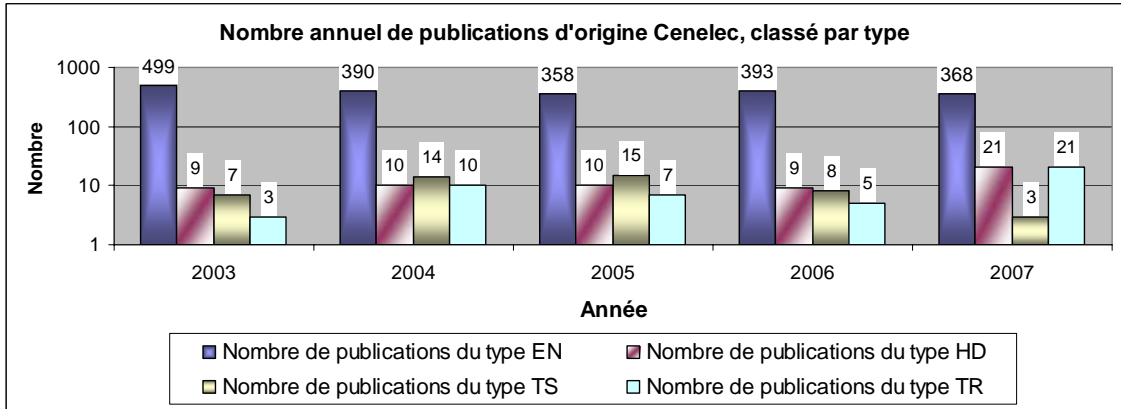


### 2. Evolution du nombre total de "technical committees & subcommittees" (incl. BTTF's) au sein de CENELEC

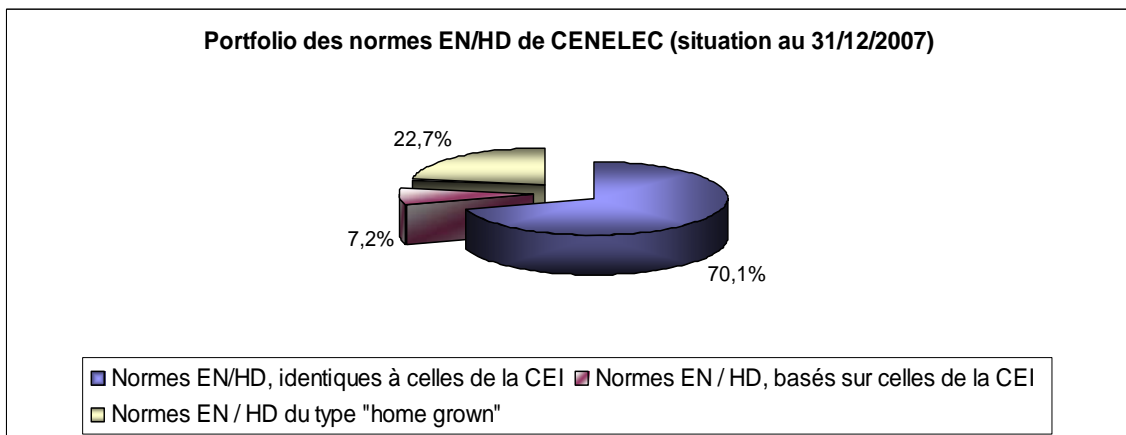




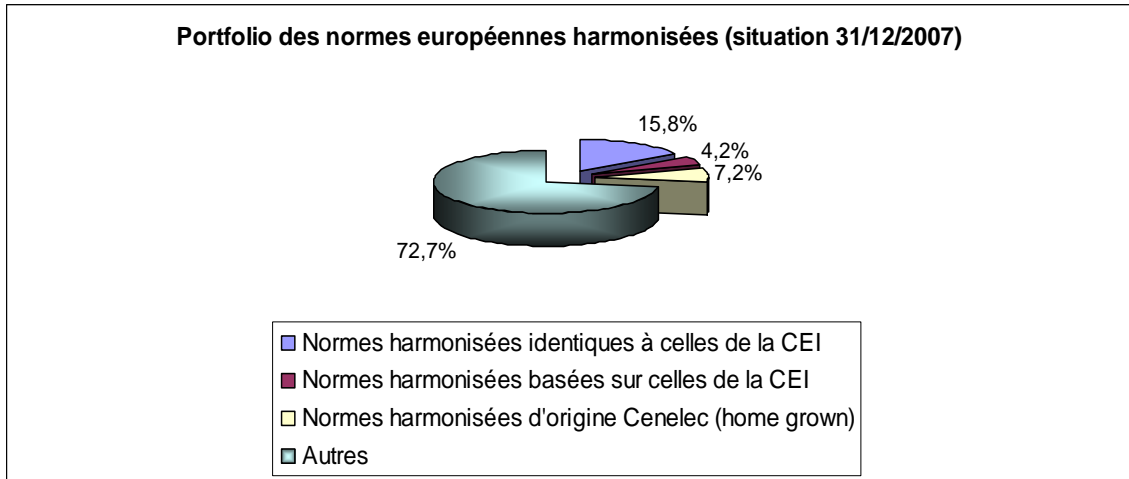
### 3. Evolution du nombre de publications CENELEC



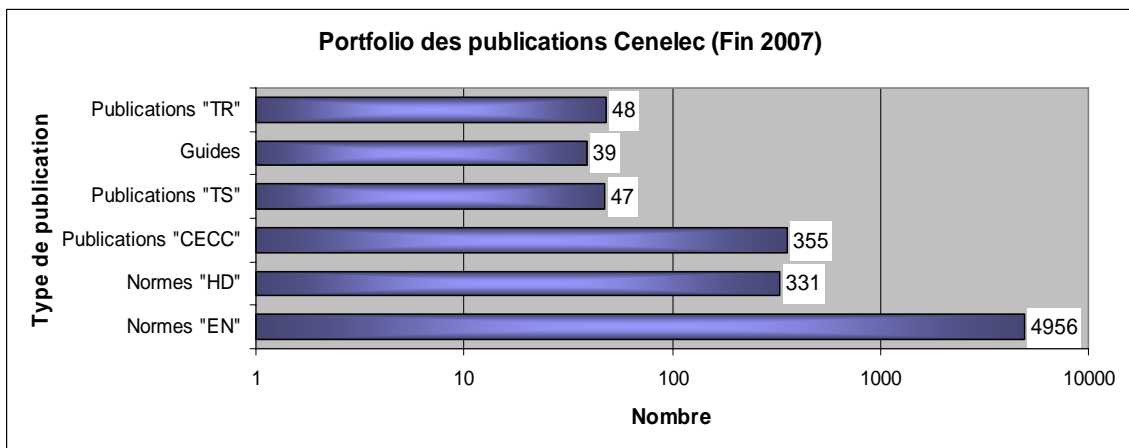
### 4. Portfolio des normes CENELEC EN/HD en 2007



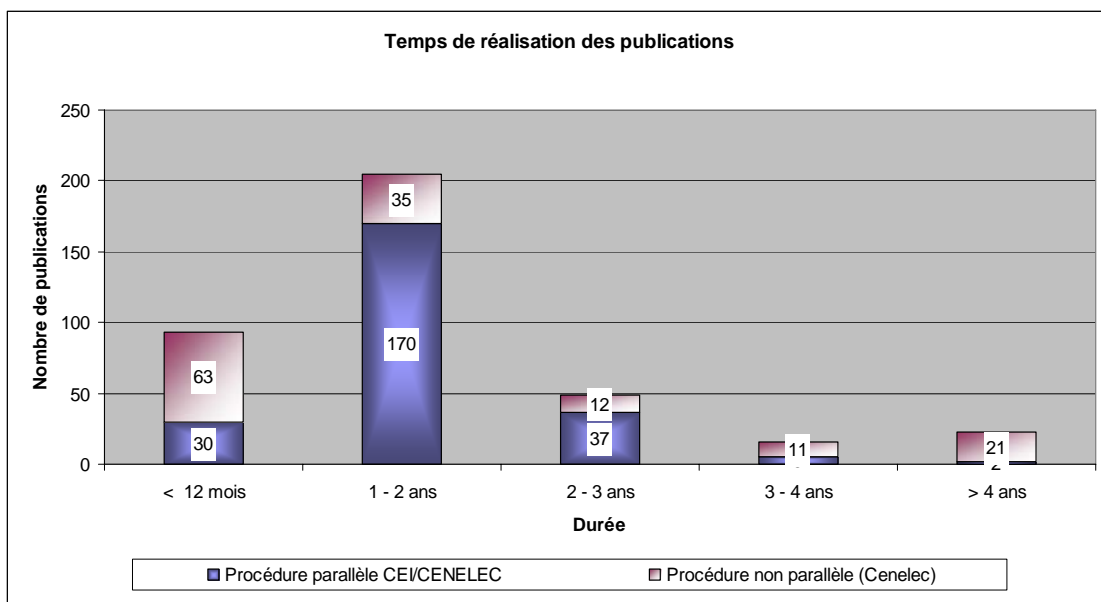
5. Normes européennes harmonisées identiques à celles de la CEI



6. Portfolio des publications CENELEC en 2007



## 7. Temps de réalisation des publications (CENELEC)

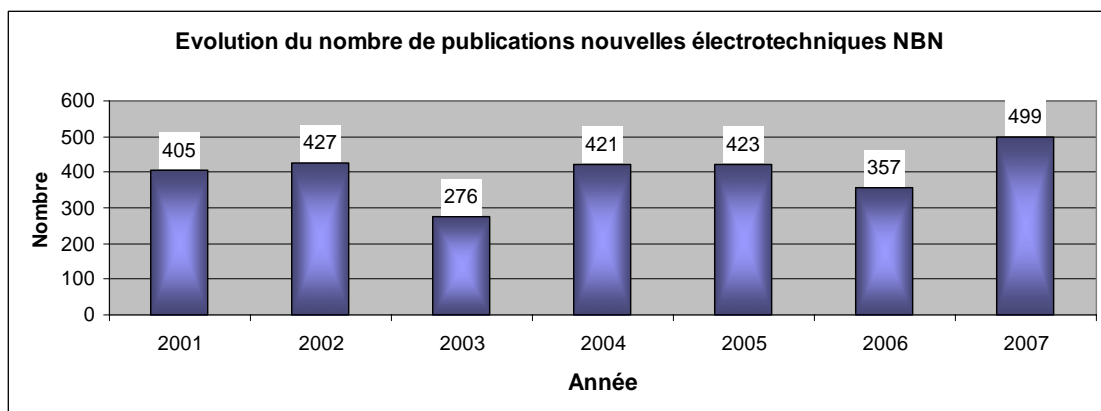


### A3. Le CEB



Au niveau national, le volume total des normes, nouvelles et modifiées, éditées par le CEB s'est élevé en 2007 à 499 publications.

Le schéma ci-après montre l'évolution sur base de la date d'approbation du NBN:

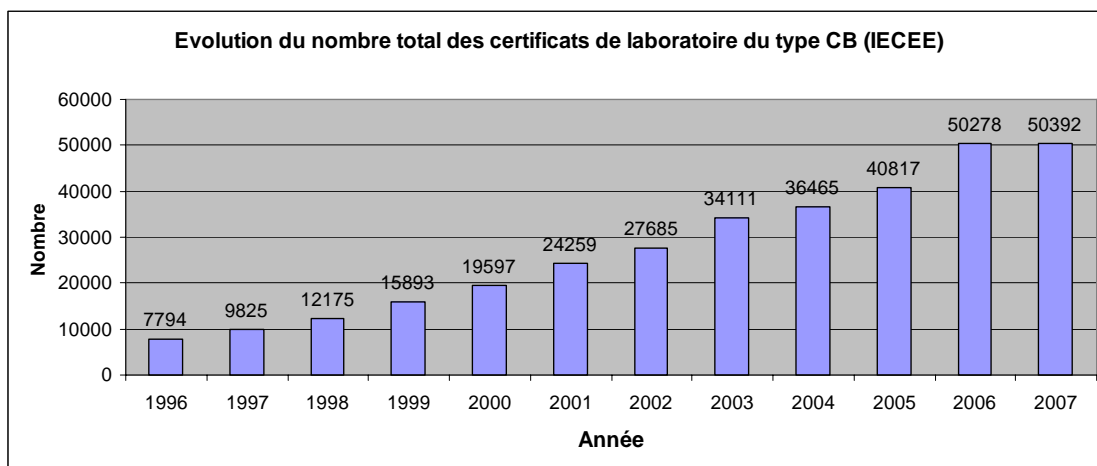


## B. EVALUATION DE LA CONFORMITE

### B1. Le Bureau d'Evaluation de la Conformité de la CEI (CAB - Conformity Assessment Board)

Rappelons qu'il existe au niveau mondial trois méthodes d'évaluation de la conformité de la CEI, à savoir IECEx (équipements électriques), IECEx

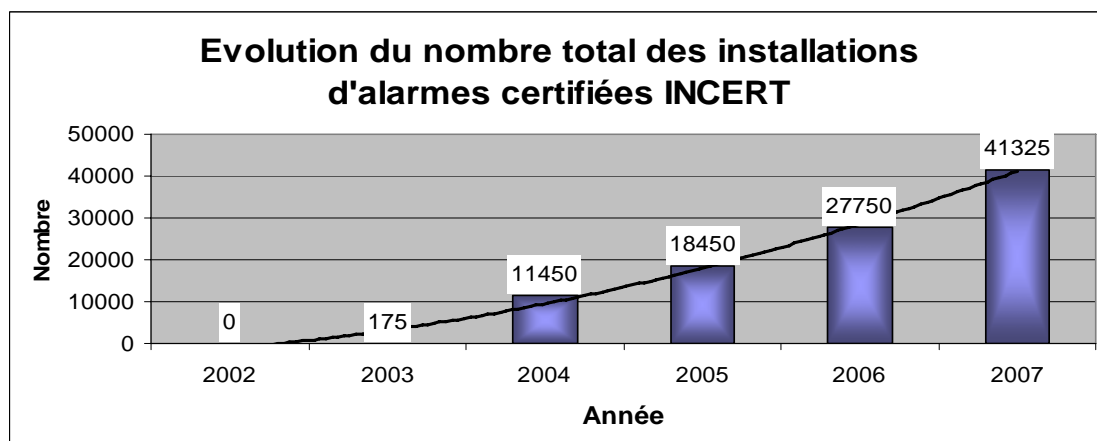
(équipement électrique destiné à fonctionner en atmosphère explosive) et IECQ (composants électroniques).  
Ces trois méthodes sont régies par le Bureau d'Evaluation de la Conformité de la CEI (CAB).

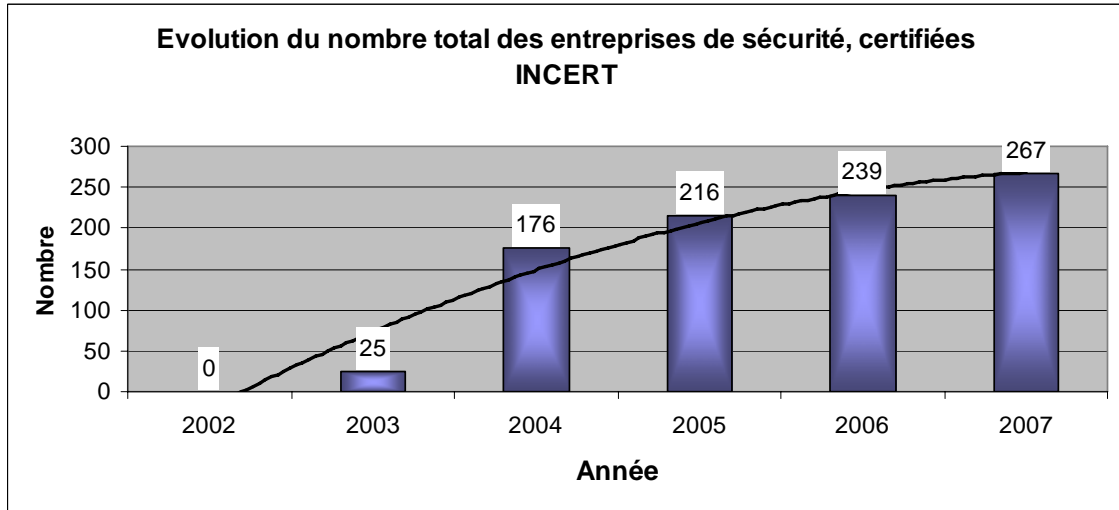
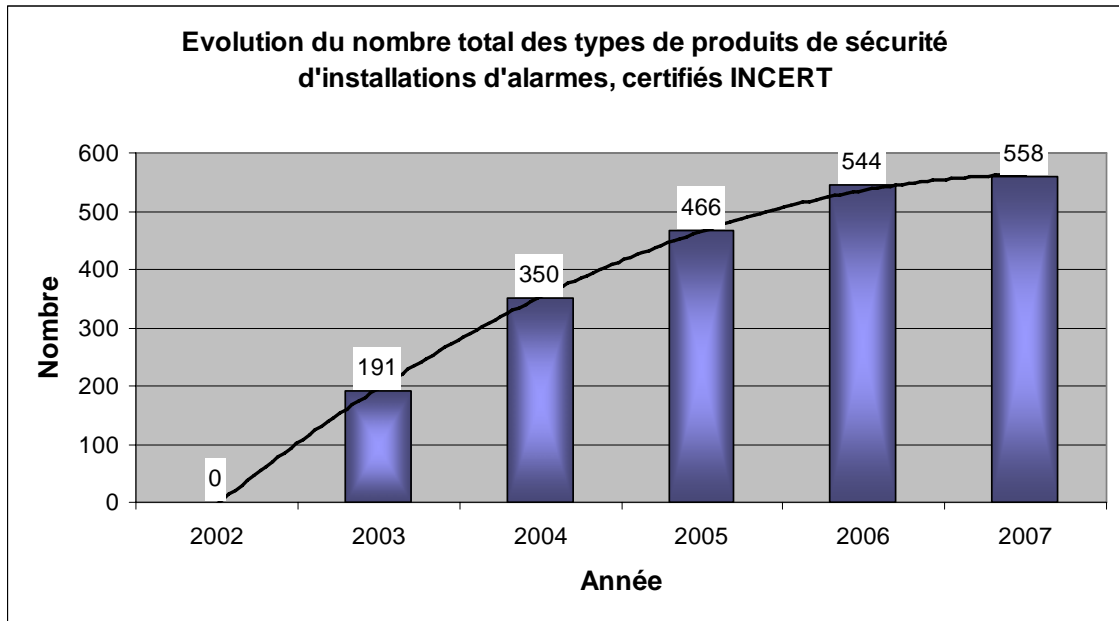


## B2. Le CEB – INCERT

Suite aux exigences du marché dans le domaine des installations d'alarme, le CEB a lancé en 2002 la marque INCERT. Cette marque de qualité permet de constater que les produits, les entreprises de sécurité et les installations d'alarme sont certifiés par des organismes de certification indépendants et qu'ils sont conformes aux notes techniques et règlements concernés d'INCERT.

L'évolution du nombre de déclarations de conformité illustre clairement que le label INCERT est apprécié par le marché.





**COMITE ELECTROTECHNIQUE BELGE - ASBL**

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2007**



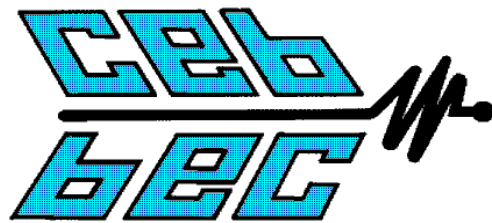
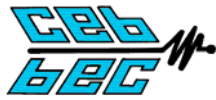
**COMITE ELECTROTECHNIQUE BELGE – ASBL**  
**BILAN AU 31 DECEMBRE 2007**

<b>ACTIF</b>	<b>31.12.2007</b>	<b>31.12.2006</b>
<b><u>ACTIFS IMMOBILISES</u></b>	<b><u>7.261,98</u></b>	<b><u>25.267,34</u></b>
I. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		
II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7.051,27	25.056,63
A. Terrains et constructions	4.708,71	4.708,71
1. Appartenant à l'association en pleine propriété	4.708,71	4.708,71
2. Autres		
B. Installations, machines et outillage	2.342,56	20.347,92
1. Appartenant à l'association en pleine propriété	2.342,56	20.347,92
2. Autres		
C. Mobilier, matériel roulant		
1. Appartenant à l'association en pleine propriété		
2. Autre		
D. Location-financement et droits similaires		
E. Autres immobilisations corporelles		
1. Appartenant à l'association en pleine propriété		
2. Autres		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés		
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	210,71	210,71
<b><u>ACTIFS CIRCULANTS</u></b>	<b><u>3.089.462,74</u></b>	<b><u>3.039.368,28</u></b>
V. CRÉANCES À PLUS D'UN AN		
A. Créances commerciales		
B. Autres créances		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties		
d'un intérêt anormalement faible		
VI. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION		
A. Stocks		
B. Commandes en cours d'exécution		
VII. CRÉANCES À UN AN AU PLUS	451.515,42	414.741,58
A. Créances commerciales	413.424,43	380.145,21
B. Autres créances	38.090,99	34.596,37
dont créances non productives d'intérêts ou assorties		
d'un intérêt anormalement faible		
VIII. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	2.279.149,16	2.279.149,16
IX. VALEURS DISPONIBLES	356.936,06	344.030,40
X. COMPTES DE RÉGULARISATION	1.862,10	1.447,14
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>3.096.724,72</b>	<b>3.064.635,62</b>

**COMITE ELECTROTECHNIQUE BELGE – ASBL**  
**BILAN AU 31 DECEMBRE 2007**

<b>PASSIF</b>	<b>31.12.2007</b>	<b>31.12.2006</b>
<b><u>FONDS SOCIAL</u></b>	<b><u>2.856.038,07</u></b>	<b><u>2.904.581,84</u></b>
I. FONDS ASSOCIATIFS	294.062,65	294.062,65
A. Patrimoine de départ	294.062,65	294.062,65
B. Moyens permanents		
III. PLUS-VALUES DE REEVALUATION		
IV. FONDS AFFECTÉS	614.387,31	628.964,08
V. BÉNÉFICE REPORTÉ PERTE REPORTEE	1.947.588,11	1.981.555,11
VI. SUBSIDES REÇUS EN CAPITAL		
<b><u>PROVISIONS</u></b>		
VII. A. Provisions pour risques et charges B. Provisions pour dons et legs avec droit de reprise		
<b><u>DETTES</u></b>	240.686,65	160.053,78
VIII. DETTES À PLUS D'UN AN		
A. Dettes financières		
1. Etablissement de crédit, dettes de location-financement et assimilées		
2. Autres emprunts		
B. Dettes commerciales		
C. Acomptes reçus sur commandes		
D. Autres dettes		
1. Productives d'intérêts		
2. Non productives d'intérêts ou assortie d'un intérêt anormalement faible		
3. Cautionnements reçus en numéraire		
IX. DETTES À UN AN AU PLUS	240.686,65	160.053,78
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
B. Dettes financières		
1. Etablissements de crédit		
2. Autres emprunts		
C. Dettes commerciales	169.688,70	91.891,86
1. Fournisseurs	169.688,70	91.891,86
2. Effets à payer		
D. Acomptes reçus sur commandes		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	70.997,95	68.161,92
1. Impôts		413,36
2. Rémunérations et charges sociales	70.997,95	67.748,56
F. Dettes diverses		
1. Obligations, coupons échus et cautionnements reçus en numéraire		
2. Autres dettes diverses productives d'intérêts		
3. Autres dettes diverses non productives d'intérêts ou assortie d'un intérêt anormalement faible		
X. COMPTES DE RÉGULARISATION		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>3.096.724,72</b>	<b>3.064.635,62</b>





**COMITE ELECTROTECHNIQUE BELGE (CEB)**

Association sans but lucratif sous le haut Patronage de S.M. le Roi

Diamant Building

Bd A. Reyers, 80

1030 BRUXELLES

Tél.: 02/706 85 70 – Téléfax: 02/706 85 80

E-mail: [centraloffice@bec-ceb.be](mailto:centraloffice@bec-ceb.be)

Site web: <http://www.bec-ceb.be>